D. SARDA Y SALVANY

MAÇONNISME

ET

CATHOLICISME

EXTRAIT DU « *Mal Social* »



PARIS
P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10
1890

MAÇONNISME ET CATHOLICISME

PARALLÈLE

entre la doctrine des loges et celle de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

INTRODUCTION

A la première impression d'étonnement causée dans le monde par la très importante encyclique *Humanum genus* de notre Saint-Père le pape, Léon XIII, encyclique dirigée contre la Franc-Maçonnerie et si connue de nos lecteurs, a succédé partout une discussion ardente et fiévreuse sur les points principaux de ce document, le plus considérable peut-être de tous ceux qui ont été adressés au monde catholique par le Saint-Siège durant ce siècle. Ce document n'est point de ceux que la secte peut plus ou moins étouffer, à la faveur de la confusion de ses arguties ou de ses fanfaronnades, ou de la misérable conspiration du silence. Non : cette parole souveraine a dé-

passé dès le début tous les évènements du jour, étant elle-même l'évènement le plus considérable et le plus solennel; elle a couvert toutes les clameurs de la presse et des clubs : elle tombait de si haut et avait un tel ascendant moral, que rien n'eût été capable de la dominer. Aujourd'hui encore, bon gré malgré, tous ceux qui parlent ou qui écrivent, traitent ce sujet : les bons comme les mauvais, les catholiques et les rationalistes. L'encyclique, en effet, a trouvé partout un écho favorable ou hostile; partout encore elle est reçue ou avec une soumission absolue ou avec une résistance ouverte : nulle part elle ne trouve le dédain ou l'indifférence.

Nous avons donc à en parler à notre tour; et puisque nous avons le grand honheur d'occuper un poste modeste, il est vrai, dans la lutte contemporaine, nous ne pouvons, ni ne devons, ni ne saurions laisser passer, sans la saisir, l'occasion qui se présente à nous de combattre le bon combat.

Le premier effet, disions-nous, produit dans le monde par la parole pontificale, a été l'admiration, l'étonnement, une profonde stupeur. Comment, disaient plusieurs, le Souverain Pontife a-t-il porté l'audace à ce point? Mettant le pied à l'étrier, s'il était permis de parler ainsi, comme pour s'échapper de Rome, à la façon d'un fugitif,

le Pontife opprimé ose regarder en face et intrépidement les pouvoirs du jour, qui, à quelques rares exceptions près, sont tous atteints par les anathèmes lancés contre la franc-maçonnerie. N'espère-t-il rien de l'Angleterre ou de la Prusse? comment donc lance-t-il hardiment ce gant aux francs-maçons couronnés de Prusse et d'Angleterre? Ne dit-on pas qu'il se trouvera bientôt dans la nécessité de demander à quelqu'un de ces gouvernements un asile pour abriter le dernier reste de son indépendance? comment donc se ferme-t-il la porte de tous ces États avec cette intempestive déclaration de guerre à tout le monde officiel?

En vérité, il faut convenir que le Pape s'expose beaucoup, par ce document, qui est comme un soufflet sonore appliqué par sa suprême autorité sur les joues de tous les révolutionnaires démocrates ou aristocrates des temps présents. Il s'expose beaucoup? donc il a une sainte hardiesse. Il s'avance beaucoup? donc il se sent bien fort, même en face des puissances, ce pouvoir que l'on représente comme aux prises avec la mort. C'est qu'il respire vigoureusement, très vigoureusement, mes amis; et ce moribond qui n'achève jamais de mourir, communique une vie plus abondante à ceux qui vivent déjà. Voyez ce qui se passe aujourd'hui. Pour montrer au monde

qu'il n'attend de lui aucun service et qu'il ne le redoute nullement, il brûle, pour ainsi dire, ses vaisseaux, cet insigne chef des armées spirituelles, et, nouveau Fernand Cortez, il aborde sans crainte aux rivages escarpés de la Révolution ; il prend l'offensive, et met tout à feu et à sang jusque dans l'intérieur des forteresses ennemies ; il étreint le monstre corps à corps, afin de le frapper au cœur. Et, vive Dieu ! il l'a frappé dans une attaque habile ; et voilà que nous tenons le monstre, qui se roule dans des convulsions désespérées, rejetant un sang immonde et annonçant par ses horribles rugissements la fureur que lui cause cette première défaite.

Voilà pour ce qui concerne le monstre révolutionnaire. Mais, pour nous, il est d'une certitude indubitable que le coup le plus terrible, le plus décisif, le plus mortel porté par l'encyclique, a frappé la Révolution à l'eau de rose, bénigne, celle qui porte le nom de catholicisme libéral. Le *Syllabus* a été sa sentence de mort ; l'encyclique *Humanum genus* est son exécution et son enterrement.

Ils s'en allaient dogmatisant sans cesse, ces messieurs les demi-révolutionnaires, qui sont les plus mauvais de tous, par là même qu'ils ne veulent pas le paraître ; annonçant que la stratégie excellente des plus fermes catholiques, en

provoquant contre l'ennemi actuel les rudes combats que nous connaissons tous, était extravagante. Par peur de nous ne savons quels conflits journaliers, ils voudraient qu'on ne dît rien, ou qu'on parlât fort peu de ces questions, et, au moins, toujours en un style qui pût, l'entreprise étant difficile, vaincre l'ennemi sans l'irriter, ou au moins sans l'humilier ; que l'on combattît tant que l'on voudrait (à la bonne heure !) les sectes des siècles passés ; mais jamais, au grand jamais, la secte actuelle : comme si, dans nos luttes catholiques, nous devions nous en tenir à donner un grand coup d'épée au cadavre d'un Turc, ce qui est certainement une manière de combattre très pacifique, et qui ne donne pas beaucoup d'ennuis ; qu'enfin, dans toute loi, on se tînt en garde, non pas contre l'opportunité, qui est une grande loi, mais bien contre l'opportunisme, qui en est la contrefaçon et la honteuse parodie. Voici qu'au milieu de tout cela retentit tout à coup, du haut de son Sinaï, la voix du Pape : il sanctionne, par cette encyclique, qui sera désormais l'expression la plus complète du décalogue antirévolutionnaire, toute la propagande que, durant les dernières années, sont venus soutenir, au prix de si mortels ennuis, les chefs les plus vaillants de l'intransigeance catholique. Il soulève, au moment qui semble le moins opportun, c'est-

à-dire, contre toutes les règles de l'opportunisme, la question de toutes la plus brûlante, au moment de tous le plus critique, contre les personnes et les choses les plus recommandables; laissant une fois de plus résolue et décidée, une vérité souvent méconnue aujourd'hui, bien qu'elle soit de simple bon sens, à savoir que jamais il n'y a un meilleur moment pour combattre que celui où les ennemis présentent ou acceptent le combat.

L'encyclique *Humanum genus*, en disant seulement : « Je suis là », a donc gagné deux grandes victoires pour la bonne cause de la vérité : à la Révolution cruelle, elle a donné la mesure de sa valeur et de sa force; à la Révolution hypocrite, elle a dévoilé une fois de plus sa fausseté et enlevé son masque. Et elle nous a donné, à nous tous catholiques, en même temps une grande consolation et une grande leçon : la consolation de savoir que nous soutenions un bon, un excellent combat, lorsque nous parlions, il y a quelque temps, comme parle aujourd'hui le Pape; la leçon qui nous encourage à continuer désormais à soutenir le même combat, toujours de la même façon, mais avec un nouvel enthousiasme et une nouvelle intrépidité.

Dans cet opuscule, nous allons écrire un commentaire simple et populaire de ce grave document pontifical. Connaître l'ennemi, c'est déjà avoir

un très grand avantage pour le vaincre. Faisons donc connaître au monde actuel, moins mauvais peut-être que trompé, les doctrines de cette secte infernale, dont l'organisation matérielle offre un danger moindre que sa propagande continuelle dans l'ordre des doctrines.

Nous croyons ainsi remplir simplement un devoir. Que nos lecteurs regardent aussi comme un devoir pour eux de contribuer selon leur pouvoir à la diffusion de ces idées, principalement dans la classe la plus modeste et la moins instruite, et, par là même, la plus exposée aux séductions de la secte infernale.

Sabadell, mois du Sacré-Cœur, 1885.

MAÇONNISME ET CATHOLICISME

I

A quoi bon cette nouvelle condamnation de la franc-maçonnerie et de ses doctrines, prononcée par le Souverain-Pontife dans l'encyclique HUMANUM GENUS? *Le maçonnisme est-il la même chose que la maçonnerie ?*

L'objet de l'encyclique *Humanum genus* est la condamnation de la maçonnerie. Cette secte infernale ayant été déjà, à plusieurs reprises, réprouvée et condamnée par le Saint-Siège sous les précédents pontifes, la première question que l'on se pose en présence de ce nouveau document, est la suivante :

« Pourquoi cette nouvelle condamnation, si « Rome avait déjà prononcé sur le même sujet « une sentence officielle, aussi autorisée, et par « conséquent aussi obligatoire pour les vrais « catholiques que l'encyclique actuelle ?

« Pourquoi le Pape nous parle-t-il encore sur « le même sujet? et pourquoi les ultramontains « regardent-ils ce document comme une véritable « nouveauté ? »

Nous allons répondre, dans la modeste mesure de nos forces, à ces doutes ; et ces doutes eux-mêmes nous mettront en mesure d'étudier et de comprendre parfaitement l'importance spéciale qu'offre le susdit document sur tous les autres du même genre.

Certes, la maçonnerie était condamnée, sous ce même nom, depuis déjà longtemps, et notre Saint-Père le Pape tient compte des condamnations de ses glorieux prédécesseurs. Ainsi, autrefois comme aujourd'hui, il y avait péché à appartenir à la maçonnerie, et cette secte a été maudite dès qu'elle a été pour la première fois déclarée satanique et antichrétienne par le Docteur universel. Mais ce que n'avaient pas fait les précédents actes pontificaux, c'était de la définir, de la représenter, de la photographier en quelque sorte, de montrer ce qu'elle est en elle-même et dans ses œuvres, avec l'ampleur et l'étendue que vient de déployer le Vicaire actuel du Christ. C'est là ce qui fait le caractère spécial et dominant de la présente encyclique. La maçonnerie est détestable ; c'est un crime d'être maçon : nous tous catholiques, nous savions et prêchions déjà cela. Mais qu'est-ce qu'être maçon ? que sont les doctrines essentiellement maçonniques ? jusqu'à quel point le maçonnisme a-t-il infecté la société actuelle ? c'est là ce qu'ignoraient un grand nombre

d'hommes, même parmi les bons ; c'est ce que plusieurs, même parmi les catholiques sincères, ne voulaient pas comprendre entièrement ; c'est ce qui, pour plusieurs, n'était qu'une manie insensée ; un thème fastidieux de convention des fanatiques et des intransigeants : de sorte que le principal effet de la parole pontificale a été, cette fois, après avoir condamné de nouveau la secte, de la démasquer ; après l'avoir réprouvée, de la peindre ; en appelant l'attention du monde sur la maçonnerie, de l'appeler aussi sur le maçonnisme. La maçonnerie étant ainsi entendue, et, après avoir étudié longuement et attentivement la parole de Léon XIII, nous avons intitulé le présent travail, non pas *Maçonnerie et Catholicisme*, ce qui semblait être une formule plus concrète, mais *Maçonnisme et Catholicisme*, titre qui embrasse plus complètement tout le concept maçonnique : car, à notre humble avis, il y a là le concept le plus essentiel, le plus exact, le plus naturel de l'encyclique.

Toutefois, quelqu'un se rira peut-être de notre distinction, en la qualifiant de souverainement abstraite et métaphysique, sinon d'arbitraire et de puérile. Nous allons lui prouver qu'elle est au contraire et simplement très pratique, très facile à saisir, et d'une application indispensable et immédiate.

La maçonnerie est une association ou une secte, jusqu'à nos jours presque entièrement secrète, aujourd'hui publique et officielle, et partout connue, jusque dans la rue, presque à l'égal d'une institution légale. Elle a son organisation, sa doctrine, ses procédés, ses initiations, ses assemblées, etc. Les maçons sont ceux qui s'y sont affiliés et qui n'y ont pas renoncé par une abjuration formelle. Telle est en abrégé la société appelée la maçonnerie. Il nous suffit pour le moment d'en donner une notion ſondamentale.

Il y a là la maçonnerie et les maçons ; mais ce n'est pas encore le maçonnisme. Le maçonnisme est plus et beaucoup plus que cela. Tel est l'objectif principal et le plus étendu que vise, comme on peut le voir, l'encyclique *Humanum genus*. Le maçonnisme est la doctrine maçonnique qu'ont l'habitude de tenir, de professer et de pratiquer, et que tiennent, professent et pratiquent réellement plusieurs de ceux qui, *matériellement*, ne peuvent pas être appelés maçons, parce qu'ils ne sont pas matériellement inscrits sur les registres de la maçonnerie. Le maçonnisme est l'influence maçonnique dans les lois, dans la diplomatie, dans les lectures, dans les divertissements, dans les œuvres de bienfaisance, dans l'enseignement et dans toutes les sphères de la vie sociale. On peut être fauteur, complice et coupable de tout

cela, sans être positivement affilié aux loges ou avoir revêtu le tablier maçonnique. Pour rendre notre pensée plus claire, nous allons recourir au moyen simple et populaire des comparaisons. La lumière que les physiciens appellent diffuse, et qui est celle qui éclaire, pendant le jour, les lieux où ne pénètrent pas les rayons du soleil, n'est assurément pas le soleil lui-même. Toutefois, c'est la lumière du soleil, bien qu'elle ne soit pas le disque solaire. C'est de lui qu'elle tire toute sa beauté, sa splendeur, sa bienfaisante influence. Ainsi en est-il du maçonnisme : il est le resplendissement, le rayonnement *diffus* de ce foyer ténébreux de perversité antichrétienne qui s'appelle la maçonnerie. Il étend son influence beaucoup plus loin que cette dernière ; il empoisonne, corrompt et tue maçonniquement même un grand nombre de ceux qui ignorent l'existence des maçons et de la maçonnerie. L'effet de ce maçonnisme ou de cette maçonnerie diffuse, beaucoup plus funeste que celui de la maçonnerie dans son sens concret et matériel, est cet horrible pouvoir que possèdent aujourd'hui les loges dans le monde entier, et qu'elles ne posséderaient certainement pas, si la maçonnerie ne pouvait compter que sur le concours de ses affiliés officiels, et si elle n'était pas aidée et servie par la protection plus efficace d'un très grand nombre de maçons inconscients, c'est-

à-dire, de catholiques imprégnés, quelquefois sans le vouloir, d'autres fois par leur faute, du maçonnisme le plus raffiné.

Il nous semble que cette distinction ne paraîtra plus désormais si relevée et si métaphysique à quelques-uns de ceux qu'elle faisait peut-être sourire au début. Il nous semble qu'ils commencent à apercevoir par notre façon de poser la question, le but que nous poursuivons. De ce point de vue élevé, des horizons étendus, immenses, se déroulent à nos yeux.

On verra déjà comment, en prenant une à une les paroles du Pape, et spécialement celle qui a pour but de démasquer la maçonnerie, nous mettons, avec l'aide de Dieu, le doigt sur la plaie, et trouvons dans cet admirable document émané de Rome le diagnostic de tout le mal social à l'heure présente. La première cause et la première racine de ce mal, c'est la maçonnerie, dont l'effet le plus général et le plus terrible dans ses conséquences est ce que nous avons appelé le maçonnisme. Cette dénomination vulgaire et usuelle, donnée aussi comme authentique par Rome dans d'autres documents, est, pourquoi ne le dirions-nous pas à notre tour ? — celle de *libéralisme*.

Nous le verrons, avec l'aide de Dieu, dans les chapitres suivants. La distinction que nous avons indiquée, marque d'avance la division naturelle de

notre travail : nous parlerons d'abord de la maçonnerie considérée dans son objet *matériel*, ou de la secte en particulier, *in concreto*, et cela seulement par manière de construction de lieu ; en second lieu, et principalement, nous parlerons de la maçonnerie considérée dans son objet *formel*, *formaliter*, ou du maçonnisme et des œuvres et des influences maçonniques en général.

Le Pape a ouvert la brèche par laquelle nous devons passer sans crainte ni respect humain, nous tous qui nous faisons gloire de marcher sous les ordres d'un chef aussi vaillant.

II

De l'existence dans le monde actuel de cet horrible foyer d'antichristianisme qui s'appelle la maçonnerie.

La première chose que fait l'encyclique *Humanum genus* au sujet de la maçonnerie, c'est d'affirmer son existence. Et cette affirmation semble mériter d'être signalée, en raison de son importance capitale.

La tactique des sectaires, quand ils se sentent atteints par une condamnation pontificale, est tou-

jours la même : tout d'abord ils assurent, sur le ton de la plaisanterie, que cette erreur ou cette secte contre laquelle est lancé l'anathème n'existe pas, que cette hérésie n'est qu'un mythe éclos dans l'imagination du Pape ; ensuite, ils en viennent toujours à distinguer dans la doctrine réprouvée un bon et un mauvais concept, prétendant que dans tel sens la condamnation est légitime, mais non dans tel autre, qui est précisément celui qui la motive davantage. L'arianisme et le pélagianisme, qui furent les hérésies les plus formidables ; le jansénisme et le libéralisme, qui ont été les hérésies les plus funestes des derniers temps, ont brillé entre toutes par l'habileté avec laquelle elles ont su se maintenir comme sur un champ de bataille vaste et bien protégé, à la faveur de ces subtilités diaboliques. Contre ces subtilités tortueuses, qui, plus que tout le reste, caractérisent leur perfidie native, l'Église a toujours opposé l'infaillibilité de son enseignement, non seulement en ce qui touche aux doctrines considérées au point de vue spéculatif ou théorique, mais aussi relativement à leur existence pratique, dans l'ordre des faits, qu'elles se trouvent exposées dans un livre, ou incarnées dans une secte ou dans une institution. De sorte que l'autorité décisive du magistère pontifical s'exerce non seulement sur le dogme et les enseignements qui lui sont opposés, mais aussi

sur le *fait dogmatique*, c'est-à-dire, sur ce que nous pourrions appeler sa réalisation pratique dans la sphère sociale. Il n'est donc pas oiseux que le Pape commence son très grave document en affirmant l'existence de la maçonnerie.

Pour peu que l'on connaisse le monde misérable dans lequel nous vivons aujourd'hui, ce monde qui, nonobstant ses fastidieuses prétentions de lumière et de civilisation, est parfois aussi insensé, aussi arriéré, et, sur beaucoup de points, plus crédule et plus facile à tromper que s'il avait vécu il y a trois siècles ; pour peu, je le répète, que l'on connaisse le monde malheureux avec lequel nous avons à vivre, on verra que ce qui convenait avant tout, c'était cette solennelle et très autorisée affirmation. Aussi bien, il y a moins d'un an, parlant avec un homme considérable, qui se pique d'être savant et qui l'est réellement dans une certaine branche, nous avons entendu avec tristesse tomber de ses lèvres cette affirmation magistrale, que la franc-maçonnerie est une chimère, et que nous ne sommes guère que des enfants à la mamelle, tremblants à l'aspect d'un fantôme, nous qui, à toute heure, nous occupons de la maçonnerie. Ils sont nombreux, ou du moins ils l'ont été jusqu'à ce jour, ceux qui ont cru que réellement la maçonnerie n'est qu'une machine de guerre inventée par les orateurs ou

les journalistes ultramontains. Ils n'observent pas que cette entreprise où l'on ne voit rien de la maçonnerie, est préci ément la première des ruses maçonniques, celle que la secte emploie avec le plus d'ardeur et sans contredit avec le plus de succès. Pour tous ces hommes, la très grave parole du Pape, qui affirme, dans la plénitude de son infaillible autorité, que la franc-maçonnerie existe, et existe véritablement, cette parole pontificale est tombée comme une bombe au milieu de leurs négations innocentes ou perfides.

Il est donc certain et démontré, non seulement par le témoignage des faits, que les aveugles volontaires ont pu seuls jusqu'à ce jour ne pas voir, mais d'une façon beaucoup plus formelle encore par l'autorité divine de l'Église, qu'il existe une secte appelée la maçonnerie ou la franc-maçonnerie. C'est là un fait réel, vivant, palpitant, actuel, comme les autres qui, dans le monde extérieur et sensible, appellent notre attention. Il existe une vaste association ou ligue, secrète jusqu'à ces derniers temps, presque publique et officielle aujourd'hui, qui compte par milliers dans chaque nation des centres secondaires appelés loges, et dont les adeptes ou affiliés se comptent par millions, rangés sous une bannière commune, sans égard pour les différences de nationalité ou de politique, et animés d'une même

haine contre le Christ et sa sainte Église Comme il existe, en plein jour et au grand soleil, une société visible, organisée, ayant ses chefs reconnus et acceptés, avec sa hiérarchie ; société qui s'appelle le christianisme, parce qu'elle est en quelque sorte la personnification des doctrines et des préceptes du Christ, son immortel fondateur : ainsi il existe une autre société, qui est née et a grandi à la faveur des ténèbres, organisée elle aussi et possédant sa hiérarchie, soumise à des chefs redoutables et mystérieux ; société qui, étant comme une personnification de toutes les haines contre le Christ, peut fort bien s'appeler l'antichristianisme organisé, ou mieux l'Antéchrist, et qui, uniquement pour des motifs de convenance stratégique, ne porte pas ce nom, mais celui de maçonnerie ou de franc-maçonnerie. Une telle société, formidable Église de Satan, en opposition directe et en lutte continuelle avec l'Église du Christ, se trouve répandue, comme son éternelle rivale, par tout le monde connu, et travaille de tout son pouvoir à étendre chaque jour ses incommensurables frontières. Et son désir est d'établir dans tous les pays et par tous les moyens un royaume universel de Satan en face du royaume universel de Jésus-Christ, à qui son Père a donné en héritage tous les siècles et tous les peuples, bien que, pour des fins connues de son insonda-

ble providence, mais que nous connaissons en partie, il ait permis que ce royaume divin soit en lutte continuelle avec le royaume de Satan, jusqu'à l'heure du triomphe complet du Christ au jugement universel. Cette société infernale existe, elle travaille, elle conspire, elle écrit, elle pérore, elle légifère, elle gouverne, elle lutte, elle étend son empire, et elle porte en elle-même la clef de la majeure partie des événements modernes. Son œuvre est ce monde officiel établi partout, ou directement contre Dieu, ou honteusement, en faisant abstraction de Dieu ; ou hypocritement, en voulant que Dieu partage avec ses ennemis sa souveraine domination. De ses centres sort comme inspiré par Satan, à peu près tout ce qui se prêche et s'enseigne aux peuples, en opposition avec ce qu'enseigne la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Le monde, le démon et la chair avaient déjà, depuis Adam, des maximes, des affections et des procédés opposés à la vérité ; la maçonnerie est venue, dans les temps modernes, donner à toutes ces forces individuelles, et, pour ainsi dire, séparées et désunies, une funeste unité de but, de principe et de procédés, dont la perfection et la sagesse ne se comprennent et ne s'expliquent qu'en reconnaissant qu'elles sont diaboliques. Le diable est mauvais, c'est certain ; mais il a une nature an-

gélique, qui, d'après l'enseignement de la théologie, n'a été détruite ni par le péché ni par la punition qui lui a été infligée.

Quelle est l'extension matérielle, et par là même l'influence désastreuse de cette Église antichrétienne, autrefois très secrète et cachée, aujourd'hui visible, apparente, prépondérante, et régnant en souveraine ? On en aura l'idée par la statistique, et les dates suivantes, que nous empruntons, pour ce qui concerne l'Europe, à un journal autorisé et que nous croyons bien renseigné :

Angleterre.—La Grande Loge d'Angleterre, dont le siège est à Londres, date de 1717; elle a sous ses ordres le chiffre énorme de 2,019 loges. Une autre puissance, de rite « ancien et accepté » pour l'Angleterre et le pays de Galles, porte le titre de « Suprême Conseil du 33e degré ». Elle fut établie en 1845, et compte 88 chapitres.

Écosse.— La Grande Loge écossaise dont le siège est à Édimbourg, fut fondée en 1738, et a sous ses ordres 891 loges. Le Suprême Conseil du 33e degré du rite écossais antique et accepté compte 10 chapitres.

Irlande.—La Grande Loge d'Irlande, dont le siège est à Dublin, a sous ses ordres le nombre très considérable de 1,014 loges.

Danemark. — La Grande Loge de Danemark,

dont le siège est à Copenhague, fut fondée en 1747, et a 10 loges sous ses ordres.

Suède et Norvège. — La Grande Loge de ces pays, dont le siège est à Stockholm, fut fondée en 1754, et a 33 loges sous ses ordres.

Belgique. — Le Grand Orient de Belgique s'est établi à Bruxelles en 1832 ; il dispose de 24 loges.

Hollande. — Le Grand Orient des Pays-Bas a son siège à la Haye ; il fut fondé en 1756, et dispose de 79 loges, qui, en 1884, réunissaient 2,185 associés.

Allemagne. — L'Allemagne septentrionale possède huits pouvoirs maçonniques et cinq loges indépendantes, avec un total de 42,496 maçons actifs.

La Grande Loge nationale, la loge mère, se trouve à Berlin, et fut fondée en 1774. Elle compte 113 loges, qui réunissent 13,095 affiliés. La Grande-Loge régionale d'Allemagne, dont le siège est aussi à Berlin, date de 1774, et compte 107 loges, avec un total de 8,762 associés. La Grande Loge royale d'York, dont le siège est encore à Berlin, fut fondée en 1798 ; elle compte 61 loges et 4,774 membres. La Grande Loge de Hambourg, qui a son siège dans cette ville, fut fondée en 1740, et compte 31 loges et 2,629 affiliés. La Grande Loge éclectique de Francfort fut fondée le 18 mars 1783, et compte 12 loges et 1,396 membres. La Grande Loge de Bavière, *le*

Soleil, fut fondée le 21 janvier 1741, et compte 24 loges et 1,701 membres. La Grande Loge régionale de Saxe, dont le siège est à Dresde, fut fondée en 1811, et compte 18 loges et 3,000 membres. La Grande Loge de l'Union maçonnique, qui a son siège à Darmstadt, fut fondée en 1846 ; elle compte 9 loges et 896 membres.

France. — Le Grand Orient de France réside à Paris ; il fut fondé en 1736, et tient sous son obédience 66 ateliers à Paris, 13 dans le département de la Seine, 208 dans les autres départements, 14 à Alger, 11 dans les colonies, et 28 chez les nations étrangères.

Outre le Grand Orient, il existe à Paris :

1° Le Suprême Conseil du rite écossais ancien, accrédité pour la France et ses dépendances (ou possessions hors du continent) ;

2° L'ordre maçonnique oriental du Misraïm ou d'Égypte ;

3° La Grande Loge symbolique écossaise de France.

Luxembourg. — Le conseil suprême du grand-duché de Luxembourg fut établi en 1844, et compte deux loges.

Hongrie. — Le Grand Orient de Hongrie réside à Pesth ; il fut fondé en 1871, et compte 15 loges. La Grande Loge de Hongrie, fondée en 1870, compte 24 loges et 783 membres.

Italie. —Le Grand Orient d'Italie, Suprême Conseil, fut fondé en 1861, et compte 150 ateliers.

Espagne.—Le Grand Orient national d'Espagne, grande loge espagnole, réside à Madrid. Il fut fondé le 15 janvier 1726 par lord Warton; il a sous ses ordres 182 loges. De plus, il existe un Suprême Conseil de la Maçonnerie espagnole, fondé en 1868; il compte 216 loges et 3 chapitres.

Portugal.— Le Grand Orient de Lisbonne et le Suprême Conseil de la maçonnerie portugaise, fondés en 1805, se fusionnèrent en 1869; ils comptent 114 loges.

Suisse.— La Grande Loge de Berne, fondée en 1844, compte 74 loges.

En résumé, il ressort de cette ténébreuse statistique qu'il existe, en Europe seulement, 5,486 loges ou paroisses de cette Église infernale. Nous disons : « en Europe seulement », car il faut remarquer qu'il y en a un nombre égal dans les autres contrées du monde connu, et spécialement en Amérique, où la corruption maçonnique a pénétré d'une façon particulière.

II

Si la maçonnerie a réellement l'influence et la puissance qu'on lui suppose dans le monde actuel.

Après avoir affirmé l'existence de la maçonnerie contre ceux qui, sous un prétexte quelconque, s'efforcent de faire passer pour un mythe fantastique cette ténébreuse conspiration contre Dieu, le Pape en vient à formuler sur le même sujet deux autres affirmations très importantes : premièrement, sa formidable influence sociale actuelle; secondement, le caractère pernicieux et absolument antichrétien de cette influence sociale.

Ce sont là deux vérités que s'obstinent a obscurcir et à voiler les partisans de la secte infernale, maintenant qu'il ne leur est plus possible de nier son existence matérielle.

« Dans l'espace d'un siècle et demi, dit le Pape, la secte maçonnique a fait d'incroyables progrès. Employant en même temps l'audace et la ruse, elle a envahi tous les degrés de la hiérarchie sociale, et elle commence à jouir, au sein des États modernes, d'un pouvoir qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension, il est résulté nécessairement pour l'Église,

pour l'autorité des princes et le salut public, des maux que nos prédécesseurs ont prévus longtemps à l'avance. Aussitôt, on s'est trouvé en présence de très graves motifs de crainte pour l'avenir, non point assurément pour l'Église, dont les fondements sont à l'abri de toutes les attaques des hommes, mais pour les États au sein desquels ont acquis une influence considérable et cette secte des francs-maçons et les autres associations semblables qui concourent à son œuvre de destruction ou lui servent de satellites ».

Nous avons traduit ici ce paragraphe dans son intégrité, parce que, dans son austère laconisme, il compte parmi les plus graves de ce document si important. Nous savons officiellement par lui que la franc-maçonnerie n'est pas une association quelconque, une ligue de malfaiteurs vulgaires, un repaire de gens sans aveu, comme on dit communément, mais une association qui a envahi tous les degrés de la hiérarchie sociale. Assurément, nous le savions déjà ; mais aujourd'hui, nous sommes avertis officiellement. Ainsi tous les degrés de la hiérarchie sociale sont infectés de cette lèpre : non pas précisément tels ou tels milieux sociaux, dans lesquels on trouve plus ordinairement, en apparence du moins, une disposition plus grande à toute espèce de forfaits ; non pas les groupes les plus avancés de la déma-

gogie moderne, ceux qui forment son avant-garde et ses éclaireurs; ceux qui, sans déguisement aucun, annoncent leur horrible désir de bannir de la terre le nom de Dieu, et d'abolir sous les coups de leur haine égalitaire toute distinction hiérarchique, toute idée d'autorité. Non: la maçonnerie, et bien plus encore le maçonnisme, est une maladie, un certain phylloxéra, qui a atteint *tous les degrés de la hiérarchie sociale*, comme le dit textuellement le Souverain Pontife; et cela, non point à la façon d'une affection sans gravité, d'un mal chronique peu dangereux, mais comme un mal qui commence à prendre, au sein des États modernes, une influence tellement prépondérante, qu'elle équivaut en quelque sorte, selon la parole formelle du Vicaire de Jésus-Christ, à une vraie souveraineté.

Juste ciel! et nous qui, si souvent, nous sommes vus couverts de confusion, presque excommuniés, lorsque, avec des réserves plus ou moins expresses, nous nous risquions jusqu'à exprimer cette même pensée, qui a déchaîné contre nous tous les efforts combinés de la société actuelle! nous, exagérés et fanatiques, qui avons toujours cru qu'à tous les points de vue, c'étaient la Maçonnerie pure, l'hétérodoxie pure, l'hérésie formelle contre Dieu, son Christ, son Église et ses fils les plus dévoués, qui étaient les principaux éléments constitutifs de cette organisation mo-

derne, qui attire vers la terre et est patronnée ouvertement et sciemment par tous les enfants de Bélial, pour faire la guerre à Jésus-Christ Notre-Seigneur! Il est vrai que nous nous sommes inclinés respectueusement devant la suprême affirmation du Vicaire de Jésus-Christ, qui nous assure que cette peste a déjà infecté toutes les sphères de l'ordre social existant. Gravons ces enseignements dans notre mémoire, et ne permettons pas qu'ils en sortent jamais. Sachons dans quel milieu nous vivons, avec qui nous marchons; pensons aux ennemis contre lesquels nous avons à combattre à toute heure. Nous sommes aux prises avec une contagion qui a envahi toutes les sphères de l'ordre social, avec un ennemi qui nous coudoie partout, avec une atmosphère qui nous pénètre, nous attaque, et répand partout le poison. Elle nous combat ouvertement sur la place publique, et même dans les emplois officiels, où son pouvoir va sur le pied de la souveraineté. Elle se cache astucieusement et pénètre jusqu'à notre foyer domestique, si nous ne veillons pas avec un zèle constant et actif; elle nous épie encore, à la mode de l'aspic caché sous les fleurs, jusque dans les œuvres de piété; elle conspire contre nous au moyen de mille pièges très habilement tendus, et que ceux-là seuls peuvent prévoir et éviter, qui sont saintement intransigeants.

Ces paroles sont solennelles et renferment un grand principe de conduite, une importante règle pratique pour la vie du catholique de notre époque. Elles érigent comme principale règle de prudence, dans notre mode actuel de vie et de combat, principalement à l'endroit des pouvoirs publics, ce que nous nous permettrons d'appeler un critère de défiance. Oui, nous nous décidons à écrire ce mot sans hésiter, non point à la légère, mais après mûre réflexion. Aux vertus fondamentales qu'en tout temps le vaillant champion de la vérité a dû considérer comme propres à sa condition, il faut ajouter aujourd'hui celle-ci, qui est la caractéristique de l'époque : une sage et prudente défiance de tout ce qui l'entoure. Cela est évident, puisque tout ce qui l'entoure est infecté, a subi la contagion, l'atteinte de ce virus maçonnique qui a empoisonné tous les degrés ou sphères de l'ordre social.

Il y a quelque temps, ce conseil franc et loyal eût été taxé de manque de charité par quelques malheureux qui ignorent peut-être que ce même mot « charité » est celui que nous avons l'habitude de regarder depuis quelques années comme celui qui doit le plus inspirer de défiance. On ne le dira plus à l'heure actuelle, parce que ce critère de défiance et de pessimisme que nous proclamons ici, n'est pas fondé sur notre appré-

.iation, mais sur la parole formelle du Pape; l'autant plus que cette même secte diabolique i'a pas trouvé de masque plus convenable pour ,e cacher, que celui de la sainte pratique de la :harité, affectant de ne se faire passer pour rien noins qu'une pure association de bienfaisance.

IV

Mais ne dit-on pas par ici, parmi ceux qui peuvent être bien renseignés, que la maçonnerie est une pure association de bienfaisance ?

Naturellement: ce que désire par-dessus tout la secte maçonnique, là où elle peut l'obtenir, c'est, comme nous l'avons dit, qu'on nie ou qu'on mette en doute son existence. En cela, elle agit conformément à ses instincts de secte secrète. Là, au contraire, où elle désespère d'y réussir, elle se contente de n'être pas connue, au moins telle qu'elle est en réalité.

Dans ce but, ce qu'elle cherche avant tout, c'est un masque commode et sympathique dont elle s'enveloppe; et il n'en est pas qui se prête mieux à ce jeu que celui de la charité. Masque commode, avons-nous dit, car il n'y a rien de

plus facile pour une association que de se donner le nom et les apparences d'une association de charité : nous allons le voir à l'instant. Masque sympathique, avons-nous ajouté, comme sont toujours sympathiques la générosité et la libéralité, quels qu'en soient le principe et la source, comme nous allons le voir également. D'où il résulte que le but de la maçonnerie est de se montrer bienfaisante et philanthropique. Elle obtient par là deux résultats : premièrement, elle cache aux simples son véritable caractère ; secondement, elle attire à elle, à la faveur de cet aspect extérieur de bonne œuvre, ceux qui ne regardent pas le fond des choses et qui ne considèrent que leur côté extérieur et apparent. Le Pape, dans son encyclique, fait pareillement justice de cette ruse satanique. En conséquence, la maçonnerie est-elle, oui ou non, une association de bienfaisance ?

Oui et non : nous allons donner l'explication de cette réponse singulière, et en apparence contradictoire.

Oui, d'une certaine façon, la maçonnerie est une association de bienfaisance, puisque, pour recruter des adeptes en grand nombre et pour les conserver unis au moyen d'une certaine solidarité, à travers les différences de nationalité et de race, elle n'a pas trouvé de meilleur moyen

qu'une protection mutuelle universelle, en vertu de laquelle un affilié, en quelque endroit qu'il se trouve, est assisté par ses coassociés dans ses besoins, dans ses relations, dans l'obtention d'un emploi, etc. Ainsi, dans diverses circonstances et dans certaines branches d'administrations ou de services publics, le titre de maçon est la meilleure des recommandations pour arriver à être avantageusement placé. On a cité récemment le cas d'un jeune homme très rangé, qui aspirait à un certain emploi, auquel il pouvait prétendre à bon droit. Celui à qui il manifestait son désir, lui répondit simplement : « Il vous suffit, mon cher ami, de passer chez M. X..., et de donner votre nom à la Loge ». Le jeune homme, qui était un fervent catholique, déclara qu'il ne recourrait pas à un moyen que réprouvait sa conscience. « Allez donc ! ne faites pas l'enfant, répliqua l'impertinent interlocuteur : vous trouverez inscrits sur les registres de la Loge une longue liste de personnages qui sont aussi catholiques que vous, et qui n'ont pas été arrêtés par un tel scrupule. Aujourd'hui, on ne parvient guère à la fortune que par ce chemin. » En effet, il doit en être ainsi dans la plupart des cas, sauf quelques rares et très honorables exceptions. Et l'on comprend aisément qu'il ne peut guère en être autrement. L'État moderne est constitué d'une façon essen-

tiellement maçonnique, ses principaux représentants sont maçons, et aujourd'hui la chose publique est organisée et établie de telle sorte que presque tout y dépend de l'influence de l'État, qui est le plus haut degré d'absolutisme qui se puisse imaginer : il en résulte comme conséquence rigoureuse que tout ou à peu près tout est subordonné aujourd'hui, dans les carrières publiques, à l'influence directe ou indirecte de la maçonnerie. Et la maçonnerie serait bien insensée, si elle ne faisait pas tourner à son avantage cette puissance colossale dont elle jouit dans les États modernes. Or la maçonnerie est scélérate, mais elle ne manque pas d'habileté : de même que Lucifer, son inspirateur occulte, n'est pas insensé, mais au contraire extrêmement habile, tout pervers qu'il est.

De là vient que, dans la distribution des emplois et des charges ou fonctions publiques, on voit souvent la main puissante de la maçonnerie élever qui elle veut, et arrêter pareillement à son gré tel ou tel avancement. C'est ce qui explique pleinement le phénomène de certaines élévations et de certaines disgrâces. Dans les grades de l'armée, la maçonnerie aide le mérite personnel ; elle peut aussi le suppléer, si elle le désire. Dans les concours littéraires et dans la confection des listes de ces concours. il n'est pas invraisemblable

qu'elle fasse plus ou moins incliner la balance et fléchir la conscience. Dans le commerce et la navigation, elle ménage les relations qui sont d'une importance capitale pour le succès. Dans les guerres, elle ouvre les places, elle facilite la communication des plans et les confidences, et parfois, employer d'autres projectiles que l'or, elle remporte des victoires étonnantes. Dans les lettres, elle procure à l'improviste un succès fabuleux à des drames, à des romans, à des ouvrages scientifiques qui, sans elle, seraient restés dans l'obscurité, comme elle étouffe sous la criminelle conspiration du silence l'œuvre du plus sublime génie, qui ne consent pas à accepter l'odieuse estampille de la secte.

A la faveur des immences ressources qu'offrent aujourd'hui le journalisme et l'association, la maçonnerie peut arriver, sur certains points donnés, à monopoliser de telle façon les fonctions sociales et l'opinion publique elle-même, qu'elle arrive à mettre quiconque ne se soumet pas à sa domination, dans l'impossibilité de se faire une place quelconque dans la vie sociale. C'est ainsi que l'on voit s'accomplir à la lettre ce que l'Apocalypse a prophétisé du règne de cette bête symbolique qui désigne, d'après tous les interprètes, le pouvoir antichrétien des derniers temps. « Elle obtiendra, est-il dit, que personne ne puisse

acheter ou vendre, sinon celui qui porte sur son front la marque ou le sceau de la bête ou le chiffre de son nom ». C'est à la réalisation de ce but que, dans la vie moderne, tend sans cesse la maçonnerie ; et qui doute qu'elle ne l'ait déjà réalisé en grande partie ?

Ainsi, dans un but d'union ou d'association d'intérêts individuels, convergeant tous vers l'intérêt général de la secte, elle se convertit en société de secours mutuels pour ses affiliés. Et en même temps que ce piège l'aide à gagner et à conserver ces affiliés, il lui sert aussi à couvrir d'un manteau d'honneur la contrebande de sa propagande. C'est là que se trouve la raison de notre demande, ou mieux de notre réponse affirmative et négative. La maçonnerie est une association pernicieusement bienfaisante, en tant qu'elle travaille, à l'aide du secours que se prêtent mutuellement ses membres, à s'étendre et à exercer sa désastreuse influence sur la machine sociale, dont elle est aujourd'hui le ressort le plus puissant. Elle n'est pas une association de bienfaisance, si on entend par là, comme on doit le faire, une association consacrée à l'exercice de la charité, pour des fins purement et proprement charitables, tant en faveur du corps qu'en faveur de l'âme de celui qui en est l'objet, et sans limiter son assistance au cercle de ceux qui sont déjà affiliés ou que l'on *veut gagner à l'association*.

V

Confirmation, à l'aide d'une observation fort bien appropriée à la circonstance, de ce qui a été dit dans le paragraphe précédent.

Que la maçonnerie ne soit pas une association de bienfaisance et de charité, comme l'affirment ses affiliés et ses patrons, c'est un point dont on acquiert la démonstration et la conviction à l'aide d'un seul argument, devant lequel tous les autres deviennent inutiles, et auquel il est impossible de faire une réponse satisfaisante et raisonnable.

Voici cet argument :

La maçonnerie jouit, pour nos péchés, d'une prépondérance et d'une influence considérables dans le monde moderne officiel et extra-officiel. En beaucoup de points, le Pape l'a dit, son pouvoir occulte équivaut en quelque sorte à la souveraineté. Nous exprimerons la même pensée en termes moins voilés. Très fréquemment, la maçonnerie en est venue à se substituer complètement à l'antique influence sociale dont jouissait le catholicisme dans des temps meilleurs. Oui, il en est ainsi; et que les maçons ne se vantent point d'un pareil triomphe. Dans un grand nombre de

sphères de notre société, le maçonnisme possède pleinement aujourd'hui toute l'influence et toute l'action dont jouissait, à d'autres époques, l'Église catholique.

Mais c'est ici que nous entrons en plein dans notre argumentation.

Lorsque, aux siècles de sa prépondérance sociale, l'influence catholique dominait le monde, elle laissait partout des monuments insignes de son esprit véritablement humanitaire et charitable. Que nos adversaires ne viennent point ici nous jeter à la face leurs banales accusations de ténèbres et d'obscurantisme. Cela est écrit dans l'histoire, et toute leur rhétorique sera impuissante à l'en effacer. Lorsque l'Église exerçait dans le monde sa prépondérance pour le bien de ce même monde, il n'y avait pas un besoin auquel elle ne s'intéressât, une larme qu'elle n'essuyât, une amertume qu'elle n'adoucît, une souffrance physique ou morale sur laquelle elle n'étendît sa main maternelle. Les grandioses aqueducs, les confortables stations thermales, les vastes cirques, les superbes arcs de triomphe, inventés par le paganisme, peuvent être plus splendides, encore qu'ils soient fréquemment arrosés de sang ; les hôpitaux, les orphelinats, les asiles de pèlerinage, les instituts pour le rachat des captifs, n'ont été fondés, soutenus et desservis que par le catholicisme et dans le catholicisme.

Il n'y a pas un coin de terre où le christianisme ait dominé, sans que l'on y voie des preuves claires et irréfutables de cette vérité. Les mille associations qu'il a inspirées dans ce but, les ordres religieux qu'il a établis à cette fin, les grâces spirituelles au moyen desquelles il a vivifié et encouragé tout cela, les héros de bienfaisance publique qu'il a canonisés : tout cela est connu et remplit nos glorieuses annales. Aujourd'hui même, pauvre, méprisée, persécutée, dépouillée dans le monde entier, la sainte Église de Dieu trouve dans le fond inépuisable de son immense charité mille ressources et moyens pour secourir et consoler le genre humain. Ses institutions anciennes se maintiennent dans toute leur vigueur ; chaque jour en voit éclore de nouvelles sous l'action de la foi généreuse qui vit en elle. Il n'y a pas encore un demi-siècle qu'elle a fondé les *Petites Sœurs des Pauvres ;* et ces anges terrestres ont déjà ouvert des asiles de vieillards dans le monde entier. Il y a moins de temps encore, un homme de Dieu, dom Bosco, fondait ses *Ateliers Salésiens*, où déjà plus de cent mille jeunes ouvriers sont occupés et arrachés ainsi à la propagande socialiste par le zèle de l'infatigable fondateur. On annonçait, il y a quelques jours, la fondation à Grenoble des « *Petites Sœurs de l'Ouvrier,* qui ouvriront incessamment leurs maisons au milieu de la fumée du

charbon de terre de nos usines, pour les désinfecter de cette autre fumée infernale qui asphyxie si souvent l'âme du pauvre travailleur. Voilà les merveilles qu'a enfantées, qu'enfante et que produira encore, en faveur de ses ennemis et de ses persécuteurs, cette Église de Dieu, vilipendée, appauvrie et attaquée de toutes parts !

Que fait, de son côté, en faveur des pauvres et des délaissés, la franc-maçonnerie toute-puissante et triomphante ? Où sont les œuvres qu'elle a fondées, les institutions qu'elle a créées, les Frères et les Sœurs qu'elle a envoyés à la mort aux jours lugubres des épidémies, les délaissés qu'elle entretient, les enfants qu'elle recueille, les femmes perdues qu'elle réhabilite, les vieillards qu'elle console, les infirmes qu'elle assiste, les morts qu'elle ensevelit ? Où sont ses vastes hospices, ses spacieux asiles, ses orphelinats et ses léproseries, ses écoles d'arts et métiers, ses refuges ? En vain les cherchons-nous dans les statistiques contemporaines : les cadres officiels dressés par les gouvernements n'en font mention nulle part.

La maçonnerie n'a-t-elle donc rien fait ? Oh ! si : elle a fait, ou mieux défait, beaucoup de choses. Elle s'est employée avec une fureur extrême, pendant des années et des années, à démolir toutes nos institutions, à détruire toutes nos œu-

vres. Au moyen des lois de désamortisation, qui sont *ses* lois, elle a ravi à l'Église tout ce que la piété des fidèles avait accumulé dans ses mains en faveur des pauvres. Au moyen des lois hostiles aux congrégations, qui sont aussi *ses* lois, elle a éloigné, en France, du lit du moribond la sœur de charité elle-même. Au moyen de mille autres ruses et procédés, qui sont également *son* œuvre, elle a réussi à paralyser partout notre action, à diminuer notre influence, à éloigner le pauvre du prêtre, à l'arracher, au moyen des solidaires, qui sont pareillement une de *ses* inventions, aux mains de la miséricorde divine à l'heure suprême de la mort, et à le priver des honneurs de la sépulture chrétienne après son décès ! ! !

Ah ! oui, c'est à ce point qu'elle est bienfaisante, philanthropique et humanitaire, la maçonnerie ! Demandons-le aux luxueux monuments qu'elle a élevés sur l'emplacement des antiques monastères, pour le plaisir de ses seigneurs d'emprunt ; demandons-le à ce superbe carrosse traîné par des coursiers vigoureux, et sur lequel étale sa respectable personne ce maçon philantrope qui s'est enrichi avec les biens des établissements de bienfaisance ; demandons-le à ces démagogues convertis en opulents propriétaires, avec les biens des hôpitaux vendus aux enchères. Qu'on mette

encore en doute, après cela, la question de savoir si la maçonnerie est, oui ou non, une association de bienfaisance, qui a su si bien tirer profit, pour elle-même et pour ses adeptes, des biens des pauvres et de l'Église !

VI

De la maçonnerie considérée au point de vue doctrinal, ou du maçonnisme, principal objet de cet opuscule.

Après les courts articles consacrés à donner une faible idée de la secte maçonnique au point de vue matériel, le moment nous semble venu d'en parler au point de vue doctrinal ou formel, qui est le véritable objet du travail actuel, dont ce qui précède n'est que le prélimaire ou le prologue. Il est évident, en effet, comme nous l'avons dit au début, que, pour nous et pour tout catholique qui voit clairement les choses, comme les voit le Pape, ce qui constitue la véritable gravité de ce sujet, ce n'est pas le groupement d'un nombre plus ou moins considérable d'hommes, armés de tabliers, d'écharpes et d'équerres, se

plaisant à faire, à certains jours donnés, une mascarade plus ou moins esthétique et bouffonne. Quel est le nombre de ces hommes ? quelle est leur organisation ? quels sont leurs grades, leurs fêtes et leurs cérémonies ? C'est là une étude qui demanderait plus de cent volumes, et qui a perdu aujourd'hui une grande partie de son intérêt, depuis que la maçonnerie a cessé de tenir ses mystères enveloppés dans l'ombre ou dans le demi-jour. Nos lecteurs peuvent donc sur ce point recourir à quelqu'un des auteurs qui ont écrit sur cette matière.

Le sujet qui sollicite actuellement notre attention est moins connu. Le maçonnisme est quelque chose de plus que la maçonnerie : c'est un mot, comme on dirait dans le langage de l'école, qui a une signification plus étendue ; c'est un concept plus général, plus large, d'une plus vaste compréhension. Le maçonnisme, c'est la doctrine de la maçonnerie, c'est son esprit, son influence ; c'est cette atmosphère qui s'étend dans tous les sens et parvient à infecter de son poison le monde entier et à faire de nombreuses victimes même parmi ceux qui ne sont pas maçons. Le maçonnisme est un ensemble de principes, de maximes, de théories, de procédés, d'applications, qui ont réussi à former un courant qui entraîne le monde moderne, après l'avoir fait sortir complè-

ement, au moins dans sa partie officielle, de la voie antique que lui avaient tracée Dieu et l'Église Le maçonnisme est cette chose qui fait qu'un chrétien ferme, et qui voudra persévérer dans sa fermeté, semble aujourd'hui un prodige, un phénomène, une singularité exotique qui contraste avec tout ce qui l'entoure. Le maçonnisme enfin, c'est, à peu de chose près, ce que trouveront naturel et acceptable les hommes du monde à l'heure actuelle, et même, hélas ! de nombreux catholiques obligés en conscience à raisonner selon d'autres principes. Et ils le jugent naturel et acceptable, parce qu'ils se sont formé, souvent sans y penser, un critère maçonnique à la place d'un critère catholique : ils voient, apprécient, jugent, décident, agissent selon les principes maçonniques ; et ils font tout cela sans être maçons, et persuadés peut-être qu'ils abhorrent très cordialement la maçonnerie. C'est là le plus horrible caractère de l'époque actuelle : l'ignorance complète de leur véritable situation, dans laquelle vivent un grand nombre d'hommes catholiques à leur façon, en qui la Révolution trouve ses auxiliaires les plus actifs et les plus puissants.

Tel est le triomphe véritablement satanique que se propose d'obtenir la maçonnerie, et que, disons-le franchement, elle a déjà obtenu en grande partie. Après avoir exclu du monde so-

cial l'image du Christ que la prédication chrétienne y avait imprimée, et l'avoir remplacée par l'image de Satan, sans que le monde semble s'être aperçu de ce changement, elle a remplacé le catholicisme, qui est l'âme de la société, par le maçonnisme, sans que l'imprévoyance des hommes leur ait permis de constater aussitôt la différence qui existe entre l'esprit qui anime aujourd'hui le corps social et celui qui l'animait en d'autres temps.

Voilà pourquoi nous donnons au maçonnisme une si grande importance au-dessus de la maçonnerie. Cette dernière a été l'instrument dont on s'est servi pour démolir l'antique édifice dont la croix était le couronnement, et pour édifier le nouvel édifice, qui ne veut pas afficher de signes chrétiens. L'instrument perd son importance, lorsque cet édifice est construit. Aussi bien, la maçonnerie ayant déjà atteint son but social, commence à mettre de côté ce cérémonieux apparat dont elle s'était entourée jusqu'ici, et dont elle n'a plus besoin désormais pour accomplir son infernale mission. C'est au point que nous ne serions pas étonnés, si les choses continuent à aller de l'avant, de la voir un jour déclarer la fermeture de toutes les loges. A quoi serviront-elles, en effet, lorsque tout le monde officiel ne sera plus qu'une immense loge? Aussi a-t-on raison, jusqu'à un certain point, de dire que la maçonnerie

a aujourd'hui moins d'importance qu'il y a un siècle. Cela est naturel, le maçonnisme régnant partout en souverain, la maçonnerie doit renoncer à sa propagande, qui a perdu sa principale raison d'être.

Le maçonnisme domine tout aujourd'hui. En face de lui, au milieu de ces ruines qu'il a amoncelées, il ne reste debout que le Catholicisme. Le maçonnisme et le Catholicisme sont les véritables éléments essentiellement opposés, dans la terrible lutte actuelle : c'est pourquoi nous avons synthétisé, résumé en deux mots tout le plan de notre présent travail. Nous allons donc voir, en prenant pour guide le Pape, ce qu'est le maçonnisme, quelles sont les applications pratiques dans lesquelles se reflète son inspiration satanique au sujet de la société actuelle, et quels sont les points principaux sur lesquels il est en désaccord avec la doctrine catholique.

VII

Concept intrinsèque de la maçonnerie sous le rapport doctrinal, ou concept essentiel de toute la doctrine maçonnique.

La maçonnerie n'est pas seulement une société qui a des adeptes ; elle est encore un symbole de

doctrines, que ses adeptes s'efforcent de faire prévaloir à tout prix dans la sphère sociale. C'est à ces doctrines maçonniques, aux mille influences qui tentent de les faire prévaloir, à l'application variée que l'on fait de ces doctrines à la vie publique, et, de nos jours, jusqu'à la vie privée, que nous donnons le nom de maçonnisme.

Quel est donc, nous le demanderons maintenant, le concept, l'idée fondamentale du maçonnisme ?



Le Pape répond, dans sa magistrale encyclique *Humanum genus*, en ces termes, qui précisent et définissent clairement toute la question : « Les francs-maçons se proposent, et tous leurs efforts tendent à ce but, de détruire entièrement toute discipline religieuse et sociale née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une autre adaptée à ses idées, et dont les principes et les lois fondamentales soient tirés du naturalisme ».

Aux termes de cette définition, le maçonnisme n'est donc que le naturalisme.

Qu'est-ce que le naturalisme ?

Ce mot porte en lui-même sa signification, et son étymologie fournit sa plus claire définition. Le naturalisme est la négation, ou, au moins, l'exclusion de l'ordre surnaturel chrétien.

Le naturalisme est donc un antichristianisme complet et parfait.

Entrons ici dans quelques explications.

Tout l'ordre chrétien est fondé sur le dogme de la chute originelle de l'homme et sur celui de sa réhabilitation par l'Incarnation du Fils unique de Dieu. L'homme naturel est donc l'homme de péché, qui n'a aucun moyen, ni pour être convenablement bon sur la terre, ni pour arriver à sa fin dernière au sortir de cette vie. Pour être convenablement bon et obtenir sa fin dernière, l'homme doit être, non l'homme naturel qui est tombé, mais l'homme surnaturalisé que Jésus-Christ a relevé et soutient par sa grâce. Pour parler plus clairement, il ne suffit pas aujourd'hui à l'homme d'être l'homme de la création, il doit être en outre l'homme de la rédemption. L'existence de l'homme ne lui donne pas son entière perfection, il faut encore qu'il soit chrétien. C'est sur les principes de la vérité éternelle, pressentis un jour par la philosophie humaine elle-même, mais mis en lumière seulement par la révélation divine, qu'est fondé le catholicisme, et c'est de ces mêmes principes qu'il tire logiquement toutes ses conséquences.

Le naturalisme part de principes radicalement opposés. D'après lui, l'homme n'est pas tombé, et, par conséquent, n'a pas besoin de réhabilita-

tion. S'il y a eu un Dieu créateur, le naturalisme n'en est pas bien certain; mais, en échange, il sait pertinemment qu'il n'y a pas eu de Rédempteur. Jésus-Christ a donc été un pur homme, et l'Église est une pure duperie. L'être raisonnable est parfait, et, pour arriver à toutes ses fins, même à sa fin dernière, il n'a besoin d'aucun secours qui soit hors de la connaissance et de la portée du naturalisme. L'homme a donc en lui-même tous les moyens propres à obtenir ces fins, et ils lui suffisent absolument; il sait tout ce qu'il lui est nécessaire de savoir, parce que sa raison est dans toute son intégrité; il observe tout ce qui lui convient, parce que sa volonté n'a pas été affaiblie; il surmonte toutes les résistances que l'appétit ou la passion opposent à la loi morale, parce que son libre arbitre n'a subi aucune atteinte. Et comme l'homme se suffit en tout à lui-même, ainsi la société se suffit-elle également, puisque, dans sa raison, elle est parfaitement éclairée et possède l'omniscience; dans sa volonté, elle est parfaitement saine et n'a aucun penchant au mal; dans son libre arbitre, elle n'a nullement à résister aux mauvaises inclinations et aux instincts pervers. Fi donc de tout cet ordre surnaturel que le christianisme proclame comme un auxiliaire indispensable de la nature infirme et déchue! Qu'il ne soit plus question de Jésus-Chist considéré

comme l'auteur, le conservateur et le consommateur de cet ordre surnaturel; de l'organisation spéciale du surnaturalisme qui se nomme l'Église catholique; et enfin, de cet être suprême, mystérieux, qui s'appelle Dieu, et qui est la dernière négation logique du naturalisme.

Voilà, légèrement esquissé, dans ses traits principaux, ce système antichrétien, dont il est facile maintenant de distinguer à première vue les fondements absurdes. Même en faisant abstraction de ce qu'enseigne la révélation de Jésus-Christ, appuyée sur tous ses puissants motifs de crédibilité, l'idée que se fait le naturalisme de l'homme et de la société, est une idée évidemment fausse. D'après lui, l'homme est parfait, la société est parfaite; ils trouvent en eux-mêmes tout ce qui leur est nécessaire, et n'ont besoin de rien qui leur soit supérieur. C'est là une erreur grossière, contre laquelle protestent l'expérience et le bon sens de tous les siècles. L'homme est faible, aveugle, misérable; de lui-même, il est enclin au mal, son libre arbitre est continuellement en lutte avec les instincts pervers, auxquels il ne résisterait pas sans la grâce de Dieu. Il a donc besoin d'une lumière *supérieure* pour connaître, d'une force *supérieure* pour agir, d'un secours *supérieur* pour n'être pas continuellement vaincu. Il n'est pas un être parfait, il est une misérable ruine de quelque chose qui a eu un jour

sa perfection, et qui, depuis, a eu besoin d'être restaurée à grands frais. Il naît en pleurant, et il ne peut être bon qu'en luttant et en triomphant de lui-même ; bien plus, même pour bien mourir, il lui faut quelqu'un qui lui vienne en aide. Et la société ? La société, réunion d'hommes, est, comme toute collection, de même nature que ses parties : elle est imparfaite, déchue, portée au mal, ne réussit à vivre que grâce à la répression et au frein qu'elle s'impose ; ce qui est, de soi, le signe d'une bien mince perfection.

Voilà donc comment, fondé sur ces bases menteuses, le naturalisme tout entier est un pur mensonge. Et cependant le naturalisme ou le maçonnisme est le grand système théorique et pratique du monde actuel !

VIII

Le concept intrinsèque et fondamental du maçonnisme et son opposition essentielle au catholicisme sont mis dans une plus grande lumière.

Le maçonnisme ne diffère pas du naturalisme ; et le naturalisme, comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, est la négation de la chute

originelle de l'homme, de sa réhabilitation par Jésus-Christ, et conséquemment des droits individuels et sociaux de celui-ci sur la créature qu'il a rachetée. Le maçonnisme n'est donc pas, ainsi que le pensent quelques-uns, l'athéisme pur, bien que, par une conséquence logique, il conduise jusque-là ; il n'est pareillement ni la démagogie ni le socialisme, bien que, par sa pente naturelle, il conduise infailliblement la société à ces extrêmes. Il n'est rien de tout cela. Le maçonnisme s'efforce de se maintenir dans la sphère habitée par les conservateurs honnêtes et sages à leur manière : il veut que la société repose sur ses fondements ; il est partisan de l'ordre, de l'équité, du respect mutuel des classes et des intérêts; seulement, il veut tout cela sans Jésus-Christ, sans le christianisme, complètement en dehors de l'atmosphère chrétienne. C'est là un problème difficile, bien plus, insoluble, parce que, depuis que la révélation chrétienne s'est accomplie, il est impossible de s'y soustraire sans tomber dans l'abîme de la plus horrible anarchie individuelle et sociale. Les choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient avant la venue de Jésus-Christ. La société, ou les individus qui n'ont pas été chrétiens, peuvent fort bien se maintenir dans un certain état d'honnêteté naturelle dont l'histoire nous offre quelques rares exemples;

mais la société ou les individus qui ont connu le Christ et l'ont ensuite renié, ne peuvent, par un juste châtiment du Ciel et en vertu des lois inflexibles de la logique, éviter de tomber dans les abîmes profonds de la plus abjecte impiété, du plus répugnant *satanisme*. C'est ce qu'enseigne l'histoire et ce que démontre l'expérience de chaque jour. Et la raison en est facile à comprendre. Celui qui n'a pas connu Jésus-Christ et qui n'a aucune idée de sa révélation, peut ne pas être chrétien ; ce qui est un mal considérable, mais non le pire de tous les maux. Mais avoir connu le Christ et sa révélation, et apostasier ensuite, ce n'est rien moins que l'antichristianisme délibéré et volontaire. Il y a entre ces deux états la même différence qu'entre la simple ignorance d'une vérité et la guerre ouverte et déclarée contre cette même vérité.

Telle est aujourd'hui la situation de la maçonnerie, ou mieux, du maçonnisme. Son objectif est l'organisation d'un ordre social sans le Christ; mais, par la force des circonstances, il se voit dans l'obligation d'organiser un ordre social contre le Christ. Il voudrait simplement une société non chrétienne, à la façon de certains peuples de l'antiquité; mais il aboutit par là même à une société antichrétienne ou satanique. Pour parler plus clairement, le naturalisme a pu, un jour,

n'être autre chose que l'absence plus ou moins coupable du *surnaturalisme;* aujourd'hui, par la force des choses, le naturalisme ne peut être que l'antichristianisme.

Le Pape, dans sa célèbre encyclique *Humanum genus*, parcourt les diverses sphères de l'ordre social où le maçonnisme, aujourd'hui dominant, laisse voir plus clairement son influence naturaliste ou antichrétienne. A sa suite et à la lumière de ses doctes enseignements, nous espérons mettre ces vérités à la portée de ceux qui n'ont jamais discouru sur ces matières, en les réduisant aux points suivants :

La religion,
L'État,
La famille,
La propriété,
L'éducation,
L'enseignement scientifique,
La bienfaisance,
Les lettres et les arts,
Les plaisirs,

Ce sont là autant de problèmes où se manifeste franchement aujourd'hui l'opposition qui existe entre le critère maçonnique et le critère chrétien, et dont la simple indication suppose un programme d'études qui comporteraient, non pas seulement quelques courts chapitres d'une revue popu-

laire, mais des volumes et des volumes. Quoi qu'il en soit, nous pensons toutefois qu'en faisant remarquer comment, sur chacun de ces points, le *oui* maçonnique y est toujours le *non* chrétien, et réciproquement, nous éclaircirons pour un grand nombre de nos lecteurs les doutes qu'ils pourraient avoir relativement à l'universalité et à la prépondérance du maçonnisme à notre époque ; et ils verront combien est vrai ce que nous disions récemment, à savoir, qu'un très grand nombre de personnes qui croient peut-être de bonne foi abhorrer cordialement le maçonnisme et la maçonnerie, pensent, parlent, décident et agissent maçonniquement. C'est là une observation que nous ne nous lasserons jamais de répéter, et que l'extrême patience et bonté de nos bienveillants lecteurs nous permettra de rappeler encore quelquefois : car, qu'ils n'en doutent pas, c'est là que se trouve le secret de nos maux présents et de la formidable oppression qu'exerce sur nous la tyrannique maçonnerie.

IX

De l'opposition radicale qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme dans la façon d'apprécier le concept de la religion.

Désormais nous allons parcourir un à un les principaux points sur lesquels se manifeste la contradiction essentielle qui existe entre la solution catholique et la solution maçonnique. C'est le moyen le plus pratique de montrer, même à ceux qui sont les moins versés dans ce genre d'études, combien est profond l'abîme qui sépare le maçonnisme du catholicisme, et de plus tout ce qu'il y a de formellement maçonnique dans un grand nombre des idées que professent aujourd'hui, sans le moindre scrupule, quelques hommes qui n'en veulent pas moins passer pour d'honnêtes chrétiens.

Le premier problème qui s'offre à l'intelligence humaine, c'est celui de la religion, ou mieux ce problème renferme tous les autres. Mais nous voulons parler uniquement ici de la religion dans ce qu'elle a d'obligatoire pour l'homme qui la connaît; et il est entendu qu'en parlant de religion, nous n'avons en vue que la seule véritable, la religion catholique, apostolique et romaine.

Ceci établi, nous allons voir que le *oui* et le *non* contradictoires du critère maçonnique et du critère catholique ont là même leur point de départ. Le maçonnisme soutient que la religion est une question purement individuelle et qui regarde le for intérieur de chacun ; que l'homme est libre de servir et d'adorer Dieu de la manière qui lui paraîtra la meilleure, et que nul ne peut être obligé ou contraint par un autre à pratiquer tels ou tels actes de religion. Tel est le fondement sur lequel le maçonnisme établit sa théorie de la liberté absolue des cultes, qui est pour lui le premier des prétendus droits de l'homme, le plus sacré et le plus inviolable des droits. Aussi bien toutes les législations modernes, s'inspirant de ce critère maçonnique, ont inscrit en première ligne ce droit fondamental, que l'on a décoré du nom sonore et pompeux de liberté de conscience.

Le catholicisme soutient, au contraire, que cette liberté de conscience n'existe pas ; que la révélation du Christ Jésus est obligatoire pour les individus comme pour les nations; que l'homme libre n'a pas le droit de vivre en dehors de la foi ou de professer des opinions qui lui soient contraires, sans faire acte de faiblesse et se rendre méprisable ; que si l'homme doit avoir sans cesse des sentiments de charité et de compassion pour celui qui se trompe de bonne foi, il doit être ce-

pendant sévère à l'endroit de celui qui professe systématiquement l'erreur; que, dans les sociétés chrétiennes qui veulent vivre et se gouverner chrétiennement, il est logique que les attaques contre la foi soient passibles de peines, comme le serait toute attaque contre une autre institution fondamentale quelconque de cette société; et que, par là même, dans ces sociétés, on ne peut établir comme base de législation la liberté de conscience, mais tout au plus consigner le fait d'une tolérance plus ou moins large, là, qu'on le remarque bien, pour Dieu! — où, en vertu de circonstances antécédentes ou concomitantes, se trouve déjà établi et enraciné le *fait* d'une diversité plus ou moins considérable d'opinions en matière de religion. Mais ce fait, quand il existe réellement, ne peut jamais être sanctionné comme un droit, encore moins être proposé officiellement comme un progrès; bien au contraire, on doit s'efforcer d'y porter remède et de le faire disparaître, comme on le ferait pour toute autre calamité sociale.

La religion, d'après le catholicisme, n'est point une relation libre entre l'homme et Dieu, une relation que chacun puisse régler et déterminer à son gré. Autrement, il faudrait regarder comme parfaitement légitimes et agréables à Dieu toutes les impuretés, les obscénités et les prostitutions par

lesquelles on honorait Vénus et Adonis dans les temples de Chypre ; toutes les cruautés de sacrifices humains qu'offraient à Teutatès les anciens Gaulois ; les horribles festins, où était servie la chair des prisonniers, que les Iroquois célébraient en l'honneur de leur fausse divinité ; l'immolation des vieux parents que prescrivait aux Massagètes une absurde piété filiale ; le sacrifice de la veuve sur le bûcher du mari, comme l'exige le cérémonial des funérailles dans l'Inde ; ou les hécatombes épouvantables par lesquelles le monarque sanguinaire du Dahomey solennise ses fêtes. S'il est licite et juste que l'homme honore la Divinité selon son bon plaisir, on doit regarder ces monstruosités comme licites, justes et agréables au Ciel, et celui qui y participe ne mérite pas plus de châtiment que cet autre qui prêche la fausse Bible, ou qui pratique les merveilles et les enchantements du spiritisme. Et le maçonnisme, ou doit admettre comme logiques toutes ces absurdités, ou convenir, par une conséquence rigoureuse et rationnelle, et qu'il n'y a pas d'autre manière légitime d'honorer Dieu que celle par laquelle il veut être honoré ; et que, Dieu le Père ayant daigné envoyer son Fils unique au monde pour enseigner par ses exemples et par sa doctrine ce moyen unique dont il veut être servi et honoré, il y aurait révolte contre Dieu et contre son

Christ à recourir à d'autres moyens, ou à enseigner que l'homme est libre de placer son critère religieux, quel qu'il soit, en face du critère révélé par le Fils de Dieu ; surtout après que ce dernier a scellé son Évangile par ces paroles formelles, expresses et décisives, qui détruisent absolument toute prétention de la liberté humaine sur ce point : « Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas, sera condamné (1) »

Qu'elles voient donc de qui elles se font l'écho, toutes ces malheureuses victimes de l'illusion qui soutient aujourd'hui l'absurde et fallacieuse théorie maçonnique d'après laquelle la religion est une question libre et purement intérieure, et chacun est maître de servir et d'honorer Dieu à sa manière. Il est inutile de faire remarquer que ceux qui prétendent ainsi servir et honorer Dieu librement, ont coutume de ne le servir et l'honorer d'aucune façon, et de ne se souvenir aucunement de l'existence de Dieu.

Si l'on prétend que nul autre que Dieu ne peut juger les actes intérieurs qui ne se produisent d'aucune façon au dehors, on dit alors la vérité, mais une vérité de La Palice : car, si ces faits

1. *Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur.* Marc., XVI, 16.

sont purement internes et ne se produisent aucunement au dehors, ils sont absolument occultes, et il est clair alors qu'ils ne tombent ni ne peuvent tomber sous aucune juridiction autre que la juridiction directe de ce même Dieu, le seul qui voie les choses cachées. C'est pour cette raison et dans ce sens qu'on dit que l'Église elle-même ne peut pas juger des actes purement intérieurs; mais cela ne veut pas dire que de tels actes soient libres. Dieu peut les juger, et les juge en effet, d'une manière terrible; et l'Église peut leur imposer des règles, et des règles sévères, bien qu'il ne lui appartienne proprement de juger ailleurs qu'au tribunal de la miséricorde le fidèle qui vient s'accuser.

X

Un autre point sur lequel le maçonnisme et le catholicisme sont radicalement opposés l'un à l'autre, c'est la manière de considérer l'État civil.

S'il existe une opposition radicale entre le maçonnisme et le catholicisme dans leur façon d'apprécier les rapports directs de l'homme avec Dieu, ce qui constitue le problème religieux, leur oppo-

sition n'est pas moins radicale dans leur façon d'exprimer l'idée qu'ils se font de l'État civil, ce qui est un autre point également important.

L'État, pour le maçonnisme, est indépendant, souverain, sans autre frein ni sujétion que ses propres lois, qui ne peuvent émaner d'une autre autorité que la sienne. L'État, maçonniquement parlant, est le principe de tout ce qui constitue la vie sociale, la source de l'autorité, l'auteur du droit, l'instituteur de la famille, le fondement de la propriété, le directeur unique de l'enseignement : en un mot, il est, en quelque sorte, un Dieu. L'État, selon l'expression paradoxale et historique de Rousseau, est le principe de toutes les insanités libérales modernes ; il est comme la résultante des volontés de tous les citoyens, et partant, dans sa toute-puissante entité, il représente le droit très libre de tous, et montre, au moyen du suffrage universel, quelle est la libre volonté de ses membres. Et ce que la majorité des suffrages déclare bon, est bon ; ce qu'elle déclare vrai, est vrai ; et il n'existe, ni au ciel ni sur la terre, aucune règle supérieure à celle-là ; et ses décisions sont sans appel. Il résulte de là, pratiquement, que cette indépendance absolue de l'État se transforme, pour tous ceux qui sont sous sa dépendance, en une servitude des plus odieuses et des plus dégradantes. Le Dieu-État, en possession de telles attributions, est un despote

horrible, qui dicte avec une brutalité sans égale ses lois capricieuses et les impose selon son bon plaisir, sans autre force ni prestige que celui que lui donnent le fouet et le sabre qu'il brandit au-dessus de la multitude abrutie. De là, par l'effet d'une réaction naturelle de la dignité humaine, il y a comme conséquence, dans le peuple, une révolte continuelle contre ce genre d'autorité humaine devenue odieuse, et de toutes les lèvres s'échappe spontanément cette exclamation célèbre d'un poète : « Qui a constitué l'homme juge de l'homme ? » Car, en effet, si celui qui doit me commander et me juger en cette vie, ne me commande pas et ne me juge pas en vertu d'un principe qui nous soit supérieur à lui et à moi, en vertu de quel droit cet homme me commande-t-il et me juge-t-il ? car ce ne peut être seulement pour le fait brutal qu'il est plus fort que moi.

Tel est le fondement de la théorie maçonnique sur les droits de l'État et les devoirs du citoyen. Examinons maintenant l'enseignement catholique sur le même sujet.

Le catholicisme enseigne que l'homme a été créé par Dieu pour vivre en société, et par ce moyen obtenir sa fin éternelle. L'organisation sociale n'est donc pas le résultat d'un pacte ou d'une convention entre les membres de la société, comme l'a faussement prétendu Rousseau, mais

elle est l'effet de la volonté de Dieu, qui a créé l'homme à cette fin et non pour une autre. La société est donc de droit divin dans sa fin et dans son principe. Et cela étant, ses bases fondamentales, dont la première est l'autorité, sont également de droit divin. C'est ainsi que toute autorité légitime est de droit divin. Ceux qui se moquent du droit divin, supposent faussement que le catholicisme ne le reconnaît que comme l'auréole sacrée de la royauté. Il n'y a rien de plus faux. Pour l'Église, toute autorité légitime est de droit divin, que cette autorité soit royale, aristocratique, démocratique, ou mixte. Pour l'Église, celui qui commande légitimement, ne commande jamais ni en son nom ni au nom du peuple ; il commande toujours au nom de Dieu, qui seul peut autoriser un homme à commander à un autre homme son égal.

Il résulte de là, comme conséquence de cet enseignement divin, que celui qui commande, quel qu'il soit, n'est, dans cette prérogative du commandement, rien autre chose que le ministre ou le représentant de Dieu, « le ministre de Dieu pour le bien », comme dit saint Paul (1), et qu'il ne peut commander légitimement en suivant son humeur ou son caprice, mais en suivant les

1. *Dei minister in bonum.* Rom., XIII, 4.

lois de la droite raison et de la révélation, préalablement établies. Il résulte encore de là que celui qui gouverne doit être le premier soumis aux lois qu'il est chargé d'appliquer, à supposer qu'à la rigueur, il n'ait pas fait ces lois lui-même, mais qu'il n'ait qu'à les promulguer et à en prescrire l'observation, les considérant comme une simple application pratique d'une autre loi plus élevée, dont il se reconnaît le premier et plus fidèle vassal. Et ainsi, en même temps que se trouve relevé le caractère de l'autorité, qui acquiert de la sorte un reflet divin, l'obéissance se trouve pareillement relevée et ennoblie, puisqu'il en résulte en définitive qu'elle se rend, non au caprice de l'homme, mais à un ordre émané de Dieu. L'enseignement de l'Église sur ces vérités de droit public chrétien est tellement formel, que, si un législateur ou gouvernant commande, non selon la loi de Dieu, mais selon son caprice ou son bon plaisir, elle permet de lui donner le nom de tyran, et elle veut que, s'il prescrit quelque chose d'opposé à la loi de Dieu, on ne soit aucunement obligé de lui obéir. C'est ainsi que la doctrine catholique garantit avec une égale sagesse et les droits de l'autorité et ceux de la liberté, et résout par là même, le problème compliqué des relations entre le chef et les sujets, problème que les constitutions maçonniques modernes s'efforcent

en vain de résoudre depuis tant d'années, et qu'elles ne réussissent qu'à embrouiller chaque jour davantage.

Ils discourent donc et parlent en maçons et non en catholiques, ceux qui disent qu'il faut courber la tête devant tout ordre arbitraire de l'État, même en dépit des droits de la conscience chrétienne; ceux qui professent le principe insensé de la souveraineté nationale, et cette autre insanité que tous les pouvoirs émanent de la nation; et cette autre stupidité qui prétend que le roi et le parlement peuvent tout, excepté faire d'un homme une femme. Ils discourent et parlent maçonniquement ceux qui, dans les cas douteux, en présence d'une loi unique et vexatoire, croient se tirer d'embarras en disant : « C'est une loi de l'État, » comme si, après cela, il n'y avait plus rien à examiner.

Nous savons que, contre cette théorie absorbante de l'État-Dieu, on a imaginé récemment un système de contre-poids, basé sur la théorie des droits individuels du citoyen, droits imprescriptibles et échappant à l'action de la loi.

Mais, comme la base de ces prétendus droits individuels n'est autre que le pur rationalisme, sans autre loi ou règle supérieure que la volonté de l'homme qui doit les exercer, il en résulte, en sens inverse, le même inconvénient. Avec cette

brillante théorie on verrait se substituer au despotisme gouvernemental l'anarchie populaire, qui est, en fin de compte, le despotisme des foules, aboutissant toujours à l'oppression de la minorité et des plus dignes, par la multitude et par les plus audacieux.

Et tout cela, pour ne pas admettre dans la société civile un modérateur divin, une loi supérieure à l'homme, un principe surnaturel ! tout cela pour vouloir établir la société sur le naturalisme, émanation infernale de la maçonnerie !

XI

Comment diffèrent le maçonnisme et le catholicisme en ce qui touche à la constitution de la famille.

L'opposition n'est pas moins évidente entre les doctrines que professent le maçonnisme et le catholicisme touchant la constitution de la famille. Il ne pouvait en être autrement, étant donné que la famille est l'élément social par excellence, et que c'est à cet élément plus qu'à tout autre que devait être appliqué par l'Église le critère surnaturel, et par la maçonnerie le critère naturaliste ou sécularisateur.

La maçonnerie enseigne que l'acte constitutif de la famille, qui est le mariage, n'a absolument rien à voir avec Dieu et avec la religion. L'homme, dit-elle, s'unit à la femme, parce que la communauté de nature les appelle à cette union, dont aucune loi divine ne doit régler les conditions. Mais, comme cela est trop grossièrement bestial pour être accepté sans protestation par le genre humain, qui, malgré tout, se reconnaît supérieur en quelque chose aux chiens et aux chevaux, la maçonnerie a inventé, pour colorer et rendre moins répugnantes ces unions sans l'intervention de Dieu, une certaine sanction fausse, qui est autant que possible une imitation de la vérité, et qu'elle a décorée du nom de mariage civil. Ainsi ce n'est plus Dieu, mais l'État qui s'attribue le droit de sanctionner l'union légale des deux sexes, d'en prescrire et d'en déterminer les conditions.

L'absurdité d'une telle union est si évidente, qu'il suffit de l'exposer pour que le plus aveugle la saisisse. En dépouillant le mariage de sa sanction divine et surnaturelle, il ne lui reste plus qu'une sanction humaine, qui, pour respectable qu'on la suppose, ne laissera pas d'être toujours humaine, de procéder du roi ou du parlement, ou des deux à la fois. La loi humaine ne peut donc donner à ce contrat du mariage une force

plus grande que celle qu'elle donne aux autres contrats civils qu'elle autorise et institue. Eh bien! dans les autres contrats, la loi ne peut imposer d'autre obligation que celle que les contractants veulent s'imposer; et même chacun d'eux peut ajouter au contrat les conditions, restrictions ou réserves, qu'il stipule d'accord avec l'autre partie contractante. Le mariage reste donc réduit aux conditions d'un contrat quelconque, ou mieux d'un simple *trafic*, selon une expression, qui n'est pas sans grâce, d'un écrivain ingénieux. Et ce *trafic*, auquel les parties intéressées sont libres d'ajouter et de retrancher les conditions que leur dicte leur libre volonté, n'est en conséquence ni plus ni moins que l'annulation complète de la loi conjugale, une véritable abolition du mariage.

Et que les *maçonnisants* n'objectent pas que c'est précisément pour la conservation de ce lien qu a été établie la loi; que nulle union n'a d'effets civils et de sanction garantis par autant de formalités légales que le susdit mariage civil. Vaine observation! et d'abord, c'est un caprice despotique de la loi ou de l'État, de vouloir intervenir, au nom de l'homme seul, dans un contrat comme celui-ci, en lui imposant des lois si absolues, lorsqu'il laisse tous les autres contrats à la libre et souveraine disposition des contractants.

La logique est plus puissante chez l'homme qu'un article de loi ; et lorsque cet article est illogique et inconséquent, dès lors la loi perd sa force et son autorité, dans la pensée de ceux-là même qui doivent la respecter. Ainsi, dans le cas présent, la loi prescrira, par exemple, très opportunément, très raisonnablement, qu'un homme ne peut se marier qu'avec une femme, que cette union sera indissoluble, et de plus qu'elle ne peut se contracter avec tels ou tels degrés de parenté. Toutefois, comme elle ne prescrira point cela en vertu d'un principe supérieur, d'une loi divine, mais parce qu'il a paru bon d'agir ainsi au législateur monarchique ou démocratique, c'est-à-dire, au jugement d'un homme, à l'instant un citoyen quelconque, homme aussi bien que celui qui a édicté cette loi, dira : « Voyons ! si deux femmes consentent à vivre, en même temps, avec moi dans un honnête mariage, ne le peuvent-elles pas? et si une ou plusieurs femmes contractent cette union avec moi, et que nous convenions entre nous trois que ce contrat ne sera valide que pour un temps, nous réservant le droit de le renouveler ou de le dissoudre chaque année, ou tous les cinq ans, ou tous les mois, ou à chaque instant, pourquoi ne le pouvons-nous pas ? et si nous voulons contracter cette union avec nos cousins, nos neveux, nos oncles, et même avec nos frères,

qui peut nous en empêcher? en quoi les droits d'autrui sont-ils lésés? quelle loi générale en est bouleversée? n'a-t-on pas vu, au commencement du monde, ces unions se contracter nécessairement entre les parents les plus rapprochés? la polygamie n'a-t-elle pas été, chez différents peuples, une loi générale? et, après tout, pour que ces choses soient possibles, ne suffit-il pas que les intéressés les veuillent, sans préjudice pour des tiers? si l'on regarde comme inutile l'intervention de Dieu dans le contrat conjugal, pourquoi comparaître devant l'alcade ou le juge? si le mariage est une pure fonction humaine, il suffit à l'homme et à la femme d'user de leur droit respectif humain pour être uni désormais ». Ainsi peut raisonner tout citoyen contre la loi maçonnique; et la loi maçonnique ne peut rien répondre à cette argumentation, qui est de simple bon sens.

Mais, lors même que la loi humaine trouverait en elle assez de force morale et un droit suffisant pour donner une sanction convenable à un acte aussi grave que celui dont il est question ici, il est certain qu'aujourd'hui la loi humaine, précisément parce qu'elle s'est privée de son fondement, qui est la loi de Dieu, n'est pas sûre elle-même de ce qu'elle prescrira demain, en opposition peut-être avec ce qu'elle prescrit actuel-

lement. Expliquons notre pensée. Le vote d'un parlement a statué aujourd'hui que l'homme et la femme sont légitimement mariés avec la seule formalité de leur déclaration devant l'alcade ou le juge : de telle sorte que tel est aujoud'hui le mariage, parce qu'un vote du parlement l'a ainsi décidé. En conséquence, il n'en sera plus de même demain, si demain un nouveau vote du parlement en décide autrement. Ainsi la formalité auguste du lien conjugal, base de la famille, dépendra toujours d'une majorité de députés qui auront statué que le mariage doit être considéré comme établi de telle ou telle façon. Cette majorité pourra décréter que le lien qui unit l'homme et la femme n'est pas individuel, mais que la polygamie ou la polyandrie sont permises, et telle sera la loi, si elle le décide de la sorte ; elle pourra voter que le contrat matrimonial est temporaire et non plus perpétuel, et cette loi dépend de leur vote ; elle pourra statuer que les époux pourront divorcer à la demande des deux conjoints ou de l'un d'eux, comme viennent de le faire les révolutionnaires français, et telle sera la loi, par le fait de leur vote. Et, en vertu du critère rationaliste ou maçonnique, la jurisprudence la plus scrupuleuse ne pourra rien leur opposer. Que l'on constate donc si, oui ou non, il est certain que la prétendue institution du mariage

civil entraîne radicalement avec elle la destruction de tout vrai mariage, et n'est autre chose qu'un masque sous lequel elle se cache momentanément, pour empêcher le peuple inexpérimenté de voir où l'on veut le conduire.

Est-il nécessaire de mettre ici en opposition avec le honteux enseignement de la maçonnerie sur le mariage la doctrine de l'Église catholique sur le même sujet? Nullement : tous nos lecteurs la connaissent suffisamment. L'Église catholique enseigne l'institution divine du mariage, considéré soit dans le christianisme, soit en dehors de lui. En dehors du christianisme, avant son apparition et dans les pays où n'a pas encore brillé sa divine lumière, l'homme et la femme s'unissent, non en vertu d'un droit que leur confère l'État ou des formalités prescrites par la loi civile, mais en vertu d'un principe d'ordre supérieur établi par Dieu au commencement du monde, quand il a dit : « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair ». Ainsi, de par la loi naturelle, c'est la volonté seule des contractants qui constitue devant Dieu le mariage; tout au plus l'autorité du père de famille intervient-elle pour bénir et sanctionner cette union. Dans les religions positives, au milieu même des plus grandes extravagances, c'est toujours la religion qui se présente

pour autoriser et consacrer le mariage. Le Christ l'a élevé à la dignité de sacrement, et a déclaré qu'il est le symbole de l'union mystique qui existe entre Lui et son Église ; et après l'avoir ainsi élevé, il a laissé à son Église le soin d'en déterminer les règles et les circonstances, et d'en garantir l'unité et la perpétuité, en soustrayant ces lois au caprice inconstant des hommes et à l'instabilité des lois humaines, souvent aussi capricieuses que les hommes dont elles émanent. Qu'on nous dise maintenant si le maçonnisme et le catholicisme ne sont pas dans une opposition radicale relativement à leur appréciation respective du mariage; qu'on nous dise encore lequel des deux pourvoit mieux aux fins sublimes du mariage, à l'honneur de la femme, et aux prérogatives de la dignité humaine !

XII

De l'opposition radicale qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme dans leur manière de considérer les droits de la puissance paternelle.

Le maçonnisme enseigne encore des monstruosités plus énormes relativement à la famille; et il ne se contente pas de les enseigner, il les

met en pratique. C'est là une conséquence de sa façon d'organiser uniquement au civil cette institution fondamentale, et de l'absurde principe qui a prévalu et d'après lequel la famille est une création de la loi civile, de qui elle tient et son existence et sa force. Le maçonnisme fait un pas de plus : il affirme que tous les droits qui naissent du mariage ne sont, d'après lui, qu'une création de l'État et sont uniquement soumis à l'État. D'où il résulte que le premier et le principal de ces droits familiaux, celui qui est connu sous le nom de *puissance paternelle*, n'appartient aux parents qu'en vertu d'une concession supposée de la loi civile, et dans la forme et selon la mesure qu'il plaît à celle-ci d'accorder. De là naît également le droit que s'arroge l'État maçonnique sur l'éducation, qu'il décore pompeusement du nom d'éducation obligatoire, et qui est un des points essentiels du programme que la maçonnerie annonce et prépare pour l'avenir. Ainsi le père et la mère, d'après cet horrible système, en donnant le jour à des enfants, exercent non une fonction naturelle, mais une fonction sociale, et ils n'ont ces enfants que pour le compte de l'État, qui est en quelque sorte leur suzerain ; et les enfants sont à l'État avant d'être à leurs parents, et l'État a juridiction sur eux avant leurs parents.

C'est là un despotisme horrible, grossier, qui transforme les familles en simples centres d'élevage à l'usage de ce féroce tyran, maître de toute la jeunesse : despotisme brutal et inhumain, qui s'est donné cependant comme un nouveau dogme régénérateur de l'humanité à l'époque de la Révolution française, et qui depuis lors a été, d'une façon plus ou moins dissimulée, le fondement obligé de toutes les législations inspirées par la maçonnerie.

Et cependant ces principes sont faux, monstrueusement faux, contraires à tout droit positif et naturel. La famille n'est pas une création de l'État : au contraire, on pourrait dire avec beaucoup plus de raison que l'État est une création, une amplification de la famille, puisqu'on ne conçoit pas l'État sans des familles déjà existantes, groupées ou agrandies pour le constituer.

Les droits de la famille ne viennent donc pas d'une concession de l'État, et ce n'est pas l'État qui confère au père son autorité paternelle ; tout au plus la reconnaît-il et en règle-t-il l'exercice. C'est donc un mensonge, et un grossier mensonge, de dire que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir aux parents, ou qu'ils leur donnent le jour pour l'État et que celui-ci peut en

disposer au gré de sa volonté et de son bon plaisir. En conséquence, le principe sur lequel se fonde l'éducation obligatoire est mensonger : l'État ne peut obliger le père à élever son fils de telle ou telle manière, ou l'empêcher de l'élever à son gré et selon les règles et conditions que lui impose sa conscience, d'accord avec une autre loi plus élevée. C'est donc une tyrannie contre nature, inhumaine, antisociale et antireligieuse, de prétendre imposer aux peuples, cette façon de considérer l'institution domestique dans son principe et dans ses droits essentiels.

Ce n'est pas ainsi que l'entend l'Église ; au contraire, elle qu'on accuse d'opprimer toutes les libertés, est, en cela comme en tout le reste, la gardienne zélée des droits de la véritable liberté. Elle enseigne que les pères ont des fils qui leur viennent de Dieu, qui les a faits pères uniquement dans le but très noble de lui procurer à lui-même de nouveaux serviteurs et de nouveaux héritiers à son ciel, et dans le but aussi de donner à la patrie de bons et honnêtes citoyens.

L'Église reconnaît dans le père et dans la mère le droit et le devoir d'élever leurs fils pour cette fin suprême ; mais elle est si jalouse des droits de la liberté naturelle, que si un père et une mère n'appartiennent pas par le baptême

à sa juridiction, elle se regarde comme empêchée d'intervenir dans l'éducation de l'enfant, jusqu'à ce qu'il soit en âge d'agir et de se prononcer selon sa propre conscience. C'est ainsi qu'il est sévèrement défendu de baptiser les enfants des infidèles contre la volonté de leurs parents, excepté lorsque l'un de ceux-ci, au moins, est sujet de l'Église par le baptême. L'Église considère comme un attentat contre le droit naturel l'éducation d'un enfant mineur dans la religion chrétienne contre la volonté expresse de ses père et mère non baptisés. Et plus tard, lorsque le fils est parvenu à sa majorité, l'Église ne l'admet pas à la profession religieuse sans la permission de ses parents, pendant que ceux-ci ont besoin de leur fils pour subvenir à leurs besoins ; et ce n'est que dans le cas où le refus des parents serait absolument déraisonnable et sans fondement, parce que cette nécessité n'existe pas, que le fils majeur est admis par l'Église à embrasser l'état religieux sans la permission de ses parents. Avec quelle délicatesse l'Église respecte tous les droits naturels ! Elle les respecte infiniment plus que le naturalisme, qui n'est que la contrefaçon du vrai droit naturel, comme le libéralisme est la contrefaçon de la vraie liberté et le rationalisme la contrefaçon de tout ce qui est véritablement raisonnable.

Toutefois, ô aveuglement ! les législations qui se sont inspirées de ce principe chrétien, sont appelées tyranniques et oppressives de la dignité humaine ; on les accuse de violer les droits de la nature, de profaner le foyer domestique. Et celles, au contraire, que la secte maçonnique inspire de son grossier matérialisme, sont proclamées libres, nobles, patriotiques, propres à élever le citoyen. C'est ainsi que l'on aboutit directement à cette condition ignominieuse et abjecte de la famille, dans laquelle les fils ne sont que la *chose* de la nation, de la chair à canon à la disposition du chef suprême, si celui-ci s'engage dans des entreprises militaires qui rendront son nom odieux ; une matière pour les officines, si ce n'est pas l'esprit militaire, mais l'esprit de bureaucratie, qui domine dans la nation. C'est là que nous conduit à pas de géant la maçonnerie, à mesure que son souffle infernal réussit à nous arracher à l'Église. Elle émancipe l'homme, c'est vrai, mais en l'arrachant du sein et des bras d'une mère très tendre ; et pour le soumettre, pieds et poings liés, au régime de la verge, unique sceptre qui puisse convenir pour gouverner une société tombée dans une si profonde abjection.

XIII

Combien diffèrent essentiellement entre eux le maçonnisme et le catholicisme dans leurs principes sur la propriété.

La propriété est une des autres institutions fondamentales de la société qui ont subi l'action destructive du maçonnisme. Il devait logiquement en être ainsi : une fois la notion de la famille détruite ou considérablement altérée, celle de la propriété, qui a tant de ressemblance avec elle, devait avoir tôt ou tard un sort analogue. Ainsi le concept maçonnique de la propriété, conformément à ce que nous avons vu pour le mariage, n'est ni plus ni moins que la destruction de la propriété. Le maçonnisme considère la propriété, non comme un droit naturel de l'homme, droit antérieur à sa condition de citoyen, mais comme une création du droit civil, et partant subordonnée en tout aux dispositions arbitraires du Dieu-État. C'est ainsi que nous avons vu l'État, pour des motifs de pure convenance personnelle, déclarer nulle la propriété sacrée appartenant à une communauté, propriété qui repose cependant sur des droits égaux à ceux de la pro-

priété séculière et privée ; et de même qu'il fait des lois pour la propriété et répartit les charges, ainsi en règle-t-il la jouissance et la transmission, à tel point que le propriétaire a fini par n'être guère autre chose que l'administrateur de ses biens, ou une sorte de fermier privilégié. Tout cela découle de la fausse notion que l'on a de cette vérité, la plus délicate après le mariage. L'État maçonniquement constitué en vient, bien qu'il ne le dise pas clairement, à se considérer comme le maître absolu de tous les biens des citoyens, de la même façon qu'il se considère comme le maître de tous leurs fils. Avec ce principe, il annule le droit sacré de la propriété, selon son bon plaisir, comme il a détruit le droit de l'Église et des communautés au moyen de la désamortisation ; il rend impossible le libre usage de cette propriété, usage qui est essentiel, au moyen des lois de désagrégation ; pour les motifs les plus futiles, il spolie le citoyen contre sa volonté, comme on le voit fréquemment aujourd'hui, au moyen de la faculté si largement concédée de l'expropriation forcée ; sans parler du sans-façon avec lequel elle traite, ainsi que nous l'avons remarqué, les questions d'héritages et de transmissions de propriétés.

Ainsi l'État maçonnique, sans professer ouvertement le socialisme, qu'il abandonne, non quant

au fond, mais quant à la forme et au nom, aux démagogues de la rue et des clubs ; sans professer, dis-je, ouvertement le socialisme, l'État maçonnique est, dans son esprit, dans ses fins et dans plusieurs de ses procédés, parfaitement socialiste. C'est au point que si le socialisme pur et sans voiles réussissait un jour à prévaloir pratiquement, il n'aurait rien à inventer pour implanter ses horribles théories ; il lui suffirait de généraliser les principes que le critère maçonnique et libéral a précédemment établis, et d'en déduire toutes les conséquences logiques et toutes les applications.

La doctrine du catholicisme sur la propriété est en contradiction absolue avec tout cela. Le catholicisme reconnaît la propriété comme un droit naturel et inhérent à la personnalité humaine. D'après le catholicisme, l'homme est propriétaire comme il est sociable, comme il est homme, par nature, c'est-à-dire, par la volonté expresse de Dieu. Ainsi, antérieurement à toutes les législations civiles, l'homme était déjà propriétaire, personne ne pouvait, par exemple, le dépouiller du produit de sa chasse, ou du fruit de l'arbre qu'il avait planté, ou de l'ouvrage de ses mains. Les législations civiles ne peuvent donc dépouiller arbitrairement personne de sa propriété ; elles ne peuvent faire autre chose qu'en garantir et en régler l'exercice, pour que le citoyen jouisse de son bien

sans préjudice pour autrui. Mais elles ne peuvent déchirer ses titres sacrés et inviolables, comme on l'a fait en notre siècle, par tant de lois injustes, qui ne sont, à les considérer suivant les principes de la morale et du droit, que des actes de brigandage légal. Et à cette notion *très* élevée de la propriété, qui en fait, comme pour l'autorité et la famille, non une création de l'homme, mais une institution divine; à cette notion de la propriété de droit divin, opposée à cette notion mensongère de la propriété de droit humain, le catholicisme a ajouté la sanction du septième précepte du Décalogue, qui est moins la prohibition du vol qu'une nouvelle consécration du droit de propriété. Ce commandement défend le vol et la rapine, non seulement aux particuliers, mais aux États et aux gouvernements; et c'est en s'appuyant sur lui que l'Ancien Testament maudit la mémoire de cette reine Jézabel qui s'empara de la modeste vigne du pauvre Naboth, et que l'Église nous offre dans l'histoire de ses évêques la grande figure de saint Jean Chrysostome se présentant courageusement devant l'impératrice Eudoxie pour exiger la restitution de quelques pièces de monnaie à une veuve infortunée, à qui cette majesté impériale les avait dérobées. C'est ainsi que l'Église entend le droit de propriété et le septième commandement.

La propriété de droit humain ou de pure institution civile, comme l'entend et la pratique le maçonnisme, il suffit de l'indiquer ici, est exposée, relativement à sa sécurité légale, aux mêmes risques et périls que nous avons mentionnés ailleurs en parlant du mariage. Si la propriété est une pure création du droit positif humain, elle est sujette, comme celui-ci, aux variations et aux vicissitudes qui peuvent provenir d'un changement de législation. Et comme la législation changera avec le pouvoir législatif, lorsque, par quelqu'un de ces coups de la Révolution assez probables aujourd'hui, le pays se sera laissé imposer une chambre législative composée d'éléments socialistes, formant une majorité parlementaire, cette chambre pourra voter simplement l'abolition de la propriété, ou sa réorganisation selon l'idéal du collectivisme, ou simplement sa répartition égale entre tous les citoyens, conformément au système communément admis par les partisans de la théorie socialiste. Une chambre légalement constituée peut émettre un vote de ce genre, et personne ne pourra légalement ni l'en empêcher ni l'en blâmer ; et il n'y a pas de jurisprudence au monde, étant donnés les principes maçonniques, qui puisse taxer ce vote d'absurdité ; bien au contraire, elle doit le reconnaître comme parfaitement logique, surtout si une telle chambre socialiste rappelle, dans les

considérants ou dans les préliminaires de sa future loi, qu'une telle abolition de la propriété n'est pas une chose nouvelle, mais qu'elle a déjà été mise en pratique, il y a quelques années, contre l'Église, sous le nom de désamortisation, et que, grâce à elle, on voit figurer comme propriétaires un grand nombre de ceux qui sont aujourd'hui détenteurs de ces biens. Je le demande au jurisconsulte le plus retors, que peut-on reprocher à une telle loi, en admettant les théories maçonniques? Les malheureux qu'elle a dépouillés, pourront la qualifier d'attentat odieux et criminel; mais le peuple, la science et le bon sens seront forcés de l'appeler une légalité.

Telle est la conséquence de l'exclusion de l'idée de Dieu des institutions humaines. Il n'est aucune de ces institutions qui ne demeure comme suspendue en l'air, si on lui enlève son fondement divin, parce que l'ordre surnaturel est la condition indispensable de l'ordre naturel. Tout ce qui concerne l'homme peut, à première vue, subsister pendant quelque temps sans Dieu, mais bientôt arrivent la langueur et la mort. C'est ainsi qu'un arbre dont on a coupé secrètement la principale racine, ne voit pas dès le premier jour ses rameaux se flétrir; mais, infailliblement, il ne tardera pas à les voir se dessécher et mourir, faute du suc nécessaire. Il faut remarquer en outre que ce qui con-

cerne ainsi l'homme, sans cesser d'être surnaturel et divin, peut être simplement humain, comme nous l'avons dit plus haut, à moins de devenir franchement satanique. L'homme ne peut vivre émancipé et sans avoir un maître, comme il le rêve dans son orgueil insensé : s'il détrône Dieu, ce trône laissé vacant sera immédiatement occupé par le démon.

XIV

Doctrine du maçonnisme et du catholicisme sur l'éducation publique.

En suivant le programme que nous nous sommes tracé pour mettre en relief les divergences essentielles de doctrine qui séparent le maçonnisme et le catholicisme, nous sommes amené à parler en ce moment de l'éducation, qui est un des points sur lesquels existe l'opposition la plus radicale entre les critères de chacun d'eux.

Le maçonnisme et le catholicisme se trouvent en même temps en présence d'un petit enfant, et ils conviennent que cet enfant, outre les aliments matériels qui nourrissent son corps, a besoin d'un aliment moral qui nourrisse son esprit ; ils

s'accordent aussi à admettre que l'éducation est nécessaire. Le catholicisme voit dans l'enfant un être que Dieu a créé à son image et à sa ressemblance, mais un être dégradé, corrompu par un vice originel, qui a fait naître en lui une multitude de germes qu'il convient de combattre, et de mauvaises inclinations qu'il faut réprimer. C'est un champ où l'on ne peut espérer de récolter de belles fleurs et de bons fruits, qu'autant qu'on y aura jeté une bonne semence, qu'on l'arrosera en temps convenable, qu'on en arrachera constamment les mauvaises herbes, en un mot, qu'on le cultivera avec soin. S'il n'en est pas ainsi, il ne demeurera pas stérile et sans végétation, mais il produira en abondance des fruits empoisonnés en toute sorte de perversion et de malice. Et ces soins, qui consistent à montrer tantôt de la tendresse et tantôt de la sévérité envers l'enfant, tantôt à l'encourager et tantôt à lui faire des réprimandes, constituent ce que le catholicisme appelle l'éducation. Pour que ces soins produisent de bons résultats, la première notion à inculquer à l'enfant est celle de la loi morale, qu'il doit respecter, et la sanction éternelle de cette loi, qu'il doit espérer ou craindre, selon qu'il l'observe fidèlement ou la viole. Et comme il ne peut pas y avoir de loi sans législateur, ni de sanction légale sans juge qui l'applique, il faut commencer par inculquer

à l'esprit de l'enfant l'idée de Dieu, qui est le législateur invisible dont l'autorité donne sa force à la loi, et le juge qui, au moyen des châtiments ou des récompenses, procure l'observation de la loi. Ainsi, avec les conseils, les maximes, les exemples et les secours de son organisme divin, qui est l'Église, le catholicisme croit posséder le système d'éducation le meilleur, le plus parfait et le plus raisonnable, le seul qui permette de diriger l'enfant dès le bas-âge, et de dominer jusqu'à ses affections et à ses sentiments les plus intimes.

Telle est l'éducation catholique, basée entièrement sur l'ordre surnaturel.

Le maçonnisme procède d'une façon différente, selon son critère grossièrement naturaliste. Il prend l'enfant, et commence par se tromper dans l'idée fondamentale qu'il s'en fait : il le considère non comme un être vicié par le péché originel, mais comme un être parfait, en pleine possession de lui-même, et dans toute l'intégrité de sa perfection morale. On va demander ici : si l'enfant est parfait, et qu'il n'y ait en lui rien de vicieux ou de déréglé, à quoi peut bien lui être utile l'éducation ? A rien, absolument : là où il n'y a pas à combattre des germes mauvais et des tendances coupables, ce que l'on doit désirer, c'est que l'arbre croisse selon toute son exubérance naturelle, sans que le fer du jardinier vienne couper

aucune de ses branches vigoureuses. Il conviendra donc de l'instruire, mais non de l'élever : qu'il apprenne les lettres, les logarithmes, la géographie, la physique, la chimie, l'histoire, la musique et la gymnastique, parce que le maître ne s'occupe pas de la formation du cœur. Il y a là tout ce dont il a besoin pour son parfait développement. En suivant ce procédé, très logique dès que l'on part de la négation du péché originel, il est inutile de parler à l'enfant de Dieu ou de la religion, et de tout ce qui s'y rapporte : voilà, logiquement justifié, ce qu'on appelle l'enseignement *laïque,* nouveauté que la maçonnerie s'efforce, depuis quelques années, d'introduire dans notre pays.

Nos lecteurs voient-ils clairement maintenant en quoi consiste la différence essentielle qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme, dans la façon de concevoir les principes relatifs à l'éducation ?

Le simple bon sens suffit pour porter sur ce point un jugement impartial. L'homme ne naît pas parfait, comme la maçonnerie veut le supposer ; l'homme naît et croît, non par un développement pacifique, mais au milieu d'un combat pénible et continuel contre lui-même et presque avec tout ce qui l'entoure : l'œuvre de l'éducation consiste donc à lui enseigner à combattre,

pour lui faciliter la victoire. Et quelles armes lui donne pour ces combats, quelles leçons lui offre pour ces luttes l'éducation laïque ou sans Dieu ? Aucune, absolument. Au contraire, elle commence par développer en lui tous les mauvais instincts, qui sont les principaux ennemis à combattre, en les caressant avec l'idée d'une indépendance totale, qui ne s'accommode avec aucune pensée de sujétion ou de répression. Toutes les issues par lesquelles la passion peut se produire avec fougue et impétuosité, elle les laisse ouvertes avec une lamentable insouciance ; les puissants ressorts que la religion seule établit pour les comprimer et en régler l'exercice, elle les qualifie de superstitions insensées. L'enfant étant imbu de ces idées, il en résultera nécessairement, s'il a le sang vif, qu'il deviendra une bête féroce ; s'il a un tempérament indolent, qu'il sera un pourceau d'Épicure, et jamais un homme capable de porter sur son front, nous ne disons pas la noblesse du chrétien, mais même la dignité de l'être raisonnable.

XV

Que pensent le maçonnisme et le catholicisme sur l'enseignement officiel ?

Si le catholicisme et le maçonnisme diffèrent

essentiellement, lorsqu'il s'agit de préciser et de fixer ce qu'on entend ordinairement par éducation, qu'on juge de l'abîme qui les séparera dans la question de l'enseignement. Ici toutefois il y a un avantage : l'opposition mutuelle des deux systèmes est plus franche et plus évidente ; ici, le voile ne sert de rien, et n'empêche point de connaître dès le premier moment quels sont les ennemis contre lesquels le catholique sincère de notre temps doit se tenir en garde.

Le catholicisme nous apprend que tout enseignement doit être subordonné au dogme, en ce qu'il a avec lui une relation plus ou moins directe. La raison en est claire : ce qu'on nomme la science, même dans son concept le plus digne et le plus élevé, n'est pas ordinairement la vérité certaine, mais la vérité présumée, ou la vérité que l'on tient pour telle, nonobstant les exemples très fréquents des théories les plus autorisées et universellement acceptées qui, peu de temps après, ont été rangées parmi les paradoxes les plus célèbres. Etant donné l'esprit humain essentiellement faillible, on ne peut avoir une autre idée de la vérité philosophique ou scientifique. Il n'en est pas ainsi de la vérité religieuse, dans sa partie formellement dogmatique et définie : elle est la vérité certaine, fixe, objective, indépendante des découvertes de demain ou du siècle suivant ; la

vérité une, immuable, indéfectible, éternelle comme Dieu. C'est donc une règle rigoureusement scientifique que la vérité purement présumée et hypothétique soit subordonnée à la vérité fixe et absolue ; que celle-ci soit la pierre de touche pour vérifier la vérité de celle-là ; que ce qui est connu comme certain *a priori*, soit la base et le guide dont on se servira pour vérifier, accepter ou rejeter les connaissances acquises postérieurement.

Voilà pourquoi le catholicisme exige que tout l'ordre des connaissances humaines parte de ce principe que tous ses enseignements dogmatiques sont indiscutables, et qu'il faut leur demeurer fidèlement et scrupuleusement attaché, sans se permettre le moindre écart, sous-prétexte de liberté. C'est ainsi seulement que l'on enseigne et que l'on apprend d'une façon catholique.

Et ce système, grâces en soient rendues à Dieu ! n'arrête aucunement ni ne gêne le légitime essor de l'intelligence humaine ; il le favorise, au contraire, en lui donnant des principes certains, comme le prouve une expérience cent fois répétée, qui montre dans tous les temps les génies les plus sublimes, embrassant du regard de vastes horizons et étendant le champ de leurs investigations, bien que le catholicisme exigeât d'eux cette subordination expresse à ses dogmes

infaillibles. Bien au contraire, pour la largeur des vues, l'élévation des idées, la fécondité des découvertes, la profondeur du raisonnement, l'étendue de l'observation, les fils de la foi ont pu dans tous les siècles accepter d'être mis en parallèle avec les partisans de la libre pensée ; et ils le peuvent encore aujourd'hui, assurés que ces derniers resteront bien loin derrière eux.

L'enseignement organisé maçonniquement se déclare, en tout et pour tout, libre penseur. Tel est malheureusement celui qui se donne aujourd'hui dans presque tous les centres officiels, même dans notre Espagne. D'après des déclarations très graves, que nous avons recueillies avec un saisissement d'épouvante de la bouche de fonctionnaires qui, malgré tout, veulent encore passer pour catholiques, le professeur est tenu de se renfermer dans les limites d'une certaine prudence, en ne blessant pas ce qui est légalement réputé comme inviolable; mais, à l'heure présente, nous ne savons presque plus ce qu'il faut entendre par là, tant sont devenues vagues et incertaines les limites de cette inviolabilité. La science, ou ce qui s'affuble de ce nom, est donc libre, au point de se permettre toute espèce de hardiesses et de licences, y compris celle d'enseigner que l'homme n'est qu'un orang-outang perfectionné, ou que Dieu est un pur fantôme de la superstition populaire. Ma-

çonniquement parlant, tels sont les droits de la science, tels les privilèges de l'enseignement. Et si quelqu'un forme ainsi la jeunesse, et joint à son enseignement les principes de morale calqués sur la théorie de l'amour libre ou sur les funestes programmes de la liquidation sociale, on ne peut logiquement ni le lui reprocher ni l'en empêcher.

Il est vrai que le maçonnisme doctrinaire et doucereux ne tolère pas de telles applications du critère libre-penseur ; mais cela prouve seulement que le maçonnisme, outre qu'il est faux, est de plus inconséquent dans sa fausseté, ce qui le rend doublement inique et odieux. En effet, si l'on n'admet pas pour la science le frein du dogme catholique, pourquoi admettre celui du gouvernement ? si l'Église n'a pas le droit d'exiger, au nom de Dieu, le respect pour certaines de ses vérités, de quel droit le ministre peut-il exiger que l'on respecte comme inviolables certains principes ou institutions sociales ? Ou l'intelligence humaine est libre, dans sa marche et ses développements, d'aller où il lui plaira, ou elle ne l'est pas : si elle est libre, elle l'est entièrement ; et alors qu'on la laisse aller librement et sans aucune entrave.

Rendons cette vérité plus claire. Étant donnée une certaine loyauté, s'il peut y en avoir dans le principe maçonnique, l'unique conséquence serait la proclamation franche de la liberté confession-

nelle, sans l'estampille de l'Université. Mais cela ne convient pas à la secte, qui sait d'une façon certaine que, sur ce terrain de la libre concurrence, elle serait vaincue par l'enseignement catholique. A la secte convient le monopole officiel, l'enseignement avec l'estampille rationaliste de l'État, qui se constitue par là son unique dépositaire et dispensateur légal. C'est ainsi qu'on a créé ce qu'aucun autre siècle n'avait connu, l'idole de l'État enseignant, à l'instar de ce que nous avons vu en parlant de la propriété, du mariage et de la puissance paternelle. On a, comme résultat, l'odieuse sujétion du citoyen sous la domination d'une tyrannie cent et mille fois plus ignominieuse que celle qui, comme on l'a prétendu faussement, opprimait autrefois l'enseignement, soumis au noble magistère de l'Église de Dieu.

XVI

Que pensent le maçonnisme et le catholicisme sur l'enseignement officiel (suite).

La tyrannie maçonnique de l'État enseignant, dont nous parlions précédemment, irrite d'autant plus qu'elle est moins justifiée, lorsqu'elle s'exerce

dans une nation exclusivement ou presque exclusivement catholique, ainsi qu'il en est, par bonheur, de notre Espagne, en dépit des ravages de la Révolution. Il arrive alors qu'à la violation brutale des droits de la vérité religieuse s'ajoute la violation non moins impie des droits du citoyen, malgré les protestations continuelles par lesquelles l'État maçonnique ou libéral se déclare le zélé protecteur et le gardien de ces mêmes droits.

En effet, qui peut nier que les pères de famille catholiques, même ceux qui pratiquement laissent à désirer sous le rapport du catholicisme, désirent tous pour leurs enfants l'enseignement catholique ? qui peut méconnaître que ces pères de famille constituent encore aujourd'hui la majorité, la presque totalité des contribuables ? Cependant, que nos lecteurs s'arrêtent pour contempler avec horreur ce qui se passe ; qu'ils s'arrêtent pour contempler cette infamie, qui n'a peut-être pas encore fixé leur attention : ils payent l'enseignement officiel, ils donnent leur argent aux maîtres, ils soutiennent les universités, les Institutions, les écoles normales et primaires ; ils soutiennent tout cela avec leurs contributions d'abord, et ensuite avec leur adhésion et leurs noms inscrits sur les registres matricules, quand ils confient leurs enfants à ces établissements. Il semblerait donc que, payant l'instruction qui assurément leur est

vendue à chers deniers, ils devraient au moins obtenir qu'elle fût conforme à leur désir et à leur volonté. Mais il n'en est point ainsi : l'État vend son enseignement, le vend cher, le vend avec privilège exclusif, en ne permettant pas qu'on regarde comme valable celui qui se donne dans un autre établissement; et cependant il s'arroge le droit de donner un enseignement qui n'est au goût ni de celui qui le paye ni de celui qui le reçoit, condition que l'on regarde comme obligatoire dans tout contrat de vente ; mais, au contraire, il donne cet enseignement contre la volonté et les intérêts de l'un et de l'autre, violant ainsi à la fois, avec son despotisme professoral, les droits de la bourse, de la dignité et de la conscience. L'État enseignant, converti en marchand de programmes, les donne en échange de bons et beaux deniers, après les avoir falsifiés et empoisonnés; et le Dieu-État ne rougit pas de pratiquer ce qu'il punit chaque jour chez tout individu qui altère un comestible ou une boisson. Et le père, le pauvre père doit payer avec son or l'empoisonnement moral de son fils, et consentir à cet empoisonnement, au moins dans le cas où il veut lui faire embrasser une carrière : car l'État maçonnique a coupé tous les canaux de l'eau de la science, en obligeant tous les citoyens à ne pouvoir boire ailleurs qu'à sa source méphitique et empoison-

née, pour obtenir un diplôme qui mette leurs fils en état d'entrer dans une faculté ou d'exercer une profession.

Cette tyrannie est semblable à celle dont usaient, dans les derniers temps de la persécution contre le christianisme, les empereurs romains, lorsqu'ils plaçaient des idoles dans les endroits où l'on vendait les objets de première nécessité, sur le marché public, et qu'ils exigeaient de chaque citoyen, l'adoration de l'idole avant de lui céder la viande, le vin ou le pain dont il avait journellement besoin. C'est là ponctuellement ce qui est prédit des temps de l'antéchrist, dans l'apocalypse de saint Jean, lorsqu'il dit qu' « il viendra un temps où nul ne pourra ni « acheter ni vendre, s'il n'est marqué du carac- « tère de la bête », ce qui peut fort bien signifier la Révolution.

Ainsi en est-il déjà avec l'enseignement officiel, dispensé uniquement par l'organe et sous l'estampille de la maçonnerie : nul ne pourra être avocat, médecin, ingénieur, etc., s'il n'a passé au laminoir de cette machine, qui en fait ou bien un maçon complet, ou pour le moins affaiblit la vigueur et la force de ses convictions chrétiennes. L'État maçonnique veut les consciences, qu'il proclame libres, comme la monnaie qui ne circule pas sans la marque de son coin ou de son poinçon.

Que l'Église ait les mêmes exigences pour les *siens*, qui, après tout, sont *siens* et veulent l'être, on appelle cela une oppression despotique, la servitude de la pensée ; que l'État maçonnique agisse de la même façon vis-à-vis des intelligences, ce sera noble, généreux, libéral, avec cette particularité nouvelle qu'ici celui qui se sent opprimé par un procédé si inique, se voit obligé, pour sa suprême humiliation, de payer et de se mettre lui-même la chaîne ignominieuse qu'il doit porter

Ainsi en va-t-il aujourd'hui dans le monde ; ainsi en va-t-il en Europe ; ainsi en va-t-il, ô pères catholiques, pour les fils de cette catholique nation. L'Épiscopat et la bonne presse poussent chaque jour des cris d'alarme, en dénonçant les discours et les livres que le catholique paye de son argent, afin que la maçonnerie les fasse servir à ravir la foi aux âmes. Qu'on ne dise pas que nous exagérons, puisque nous ne disons pas sur ce sujet le quart de ce qu'il y aurait à dire. Le réseau maçonnique est une trame aussi habilement qu'universellement ourdie dans toute la nation. A l'école primaire, ou au collège, ou à l'Université, à peine y a-t-il une âme qui ne voie sa foi exposée à tomber dans quelqu'un de ces filets. Et cela en ne parlant que de l'enseignement officiel ; si nous examinions celui qui se donne

dans cette multitude d'athénées, de cercles, d'académies et de bibliothèques populaires, qui presque toutes, à l'exception de celles qui sont franchement catholiques, sont de vraies succursales du maçonnisme, nos amis verraient combien nous pourrions généraliser notre proposition.

En résumé, Satan, sous le manteau du professeur, règne aujourd'hui dans le monde et est la cause des principaux désastres. Cela ne prouve-t-il pas d'une façon assez éloquente que c'est sur ce terrain que tous les bons catholiques doivent *immédiatement lui livrer la* principale bataille ?

XVII

Combien diffèrent la doctrine du maçonnisme et celle du catholicisme touchant la bienfaisance.

Sur ce point, comme en tout le reste, le critère franchement maçonnique est en opposition directe avec le critère franchement chrétien ; avec cette seule différence, qu'ici l'ennemi travaille d'une façon beaucoup plus habile, et introduit dans la société une confusion beaucoup plus grande. Ici, le démon de la maçonnerie porte son

masque jusque sur les yeux, pour ainsi dire ; ce qui fait qu'il est pris naïvement pour l'ange de la charité, même par des personnes qui, sur d'autres sujets, sont assez habiles pour comprendre dès le début sa ruse infernale. Ici, on prend fréquemment pour les doux reflets de la lumière céleste, ce qui n'est autre chose que la sinistre lueur des flammes de l'abîme. Ici, l'art de tromper est aussi ingénieux que possible; c'est au point que l'oripeau et l'étain circulent parfois sur le marché de la vie sociale et sont acceptés comme monnaie courante, au même titre que l'or et l'argent les mieux épurés.

La raison de cela, à la bien considérer, se trouve dans la délicatesse de la matière à laquelle on fait subir cette altération. Dans d'autres branches, l'ennemi a besoin de substituer un vice à une vertu, et pour cela de donner à ce vice les couleurs et l'apparence de cette vertu, ce qui, comme on le voit, est chose difficile. Ici, il y a plus de facilité. Le sentiment naturel de compassion que nous inspirent les afflictions et les besoins de nos semblables, devient de la sympathie et finit par séduire ceux qui seraient imprévoyants, même après avoir dépouillé l'auréole du surnaturel. Ici, le naturalisme présente quelque chose de noble et d'élevé qui lui permet de prendre certains faux aspects de

divin, même quand il fait les plus grands efforts pour se séparer de Dieu et lui faire la guerre. C'est donc un champ d'opérations, le plus favorable pour la séduction, et la maçonnerie exerce cette séduction de trois manières :

1° Elle détourne l'attention de l'homme des besoins principaux de son frère, tels que ceux de son âme, pour la fixer seulement sur les besoins de son corps, qui paraissent plus pressants, parce qu'ils sont plus visibles et plus sensibles ;

2° A l'instar de cet objectif falsifié ou pour le moins mutilé, elle lui propose également une série de stimulants purement humains, tels que la pure satisfaction d'un sentimentalisme féminin, ou la satisfaction plus grossière encore de l'amour propre, de la vanité et du respect humain ;

3° Conformément au caractère purement humain de ces stimulants, elle suggère les moyens d'exercer la charité, moyens simplement terrestres, subordonnés à une moralité purement terrestre, et partant exempte de tout scrupule.

Voilà les trois aspects, qui, à notre humble avis, caractérisent la bienfaisance maçonnique, vulgairement appelée philanthropie, et la constituent dans une opposition directe avec la bienfaisance chrétienne, la seule qui puisse se glorifier du beau et saint nom de charité.

La charité, à l'encontre de ce que nous avons

vu pour la philanthropie qui se couvre de son masque, se distingue aux caractères suivants :

1° Elle a pour objectif l'homme complet, l'homme tout entier, c'est-à-dire avec son corps et son âme ; mais la fin suprême de l'âme est son but principal.

2° L'amour de Dieu et le sentiment du devoir, voilà son principal stimulant : et par conséquent, dans tous ses actes, elle a un motif surnaturel.

3° Ses procédés sont en tout conformes à la loi divine, et par là même ils ne sont en rien, pas même dans les moindres détails, en opposition avec les règles de la morale la plus stricte.

Ces trois points de vue, du maçonnisme et du catholicisme relativement à la bienfaisance, vont être exposés, confrontés, et examinés dans les paragraphes suivants qui, nos lecteurs ont pu déjà l'entrevoir, ont un caractère pratiquement incontestable et ont à l'heure présente une souveraine opportunité.

XVIII

On examine le premier des trois points de vue signalés plus haut.

En traitant de la manière de subvenir aux be-,oins du prochain, nous devons montrer la diffé-

rence radicale qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme, dans la façon d'apprécier ces besoins. Pour le maçonnisme, qui n'est autre que le naturalisme, l'homme n'a d'autres besoins que ceux de la vie naturelle; ces besoins tiennent la première place, ou mieux ils sont les seuls.

Toute la fin de l'homme, d'après le naturalisme maçonnique, est en lui-même et ne sort pas de la sphère de sa vie matérielle et terrestre. Les besoins seuls dignes d'être pris en considération dans l'homme, sont ceux qui se rapportent à son corps, et, au plus, à son intelligence, en ce qui touche aux vérités de la philosophie humaine. D'où le naturalisme conclut, avec une logique rigoureuse, bien qu'elle s'appuie sur un principe faux, que la souffrance, tant physique que morale, est pour la créature humaine le mal essentiel, et qu'elle ne peut être envisagée autrement, à la considérer uniquement dans son opposition avec le bien terrestre. D'où il résulte que toute bienfaisance maçonnique ou inspirée par le maçonnisme a pour unique objet de délivrer l'homme de cette souffrance, ou au moins de le soulager, sans aller absolument au delà, puisqu'il n'existe pas d'autres horizons pour ses yeux malades.

Il croit donc bonnement, cet homme qui prétend à tort être charitable, avoir fait beaucoup, ou mieux avoir tout fait, quand il a apaisé la

faim de l'indigent avec un morceau de pain, ou couvert ses membres nus avec un mince lambeau d'étoffe, ou apporté quelque soulagement à ses douleurs, en procurant les remèdes prescrits par le médecin ou le chirurgien, et lorsqu'il ne peut pas réussir de la sorte, il se croit dans l'impossibilité absolue de faire quoi que ce soit de plus parfait; et, à la rigueur, on ne peut rien exiger de plus de celui qui ne voit dans l'homme que son enveloppe extérieure, c'est-à-dire son corps.

Le catholicisme se fait de l'homme une idée bien supérieure, et, partant, il se conduit à son égard d'une façon fort différente. Il voit en lui un corps et une âme; et, par conséquent, il distingue deux ordres de besoins et de souffrances, et il prescrit en sa faveur deux espèces d'œuvres de bienfaisance, que le catéchisme désigne sous le nom si suave « d'œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle ». Et comme il reconnaît la supériorité de l'âme sur le corps, il reconnaît aussi, fort logiquement, que les œuvres corporelles sont d'un ordre inférieur aux œuvres spirituelles; et qu'elles doivent être subordonnées à ces dernières, bien qu'elles puissent elle-mêmes être élevées au même rang, si, en les accomplissant, on se propose une fin spirituelle, en dehors du motif supérieur de la foi qui doit les animer toutes. Telle est l'appréciation fort juste du ca-

tholicisme. La fin suprême de l'homme, sa fin la plus noble, uniquement importante, puisqu'elle est définitive, c'est celle de son âme immortelle, qu'il doit sauver et qu'il peut perdre. Donc toute œuvre de bienfaisance, quelle que soit la misère ou la souffrance qu'elle ait pour but de soulager, doit principalement avoir en vue cette fin dernière de l'homme, et être considérée principalement comme un moyen pour arriver à cette fin très noble. Le pain qui est donné pour apaiser la faim, le vêtement destiné à couvrir la nudité du pauvre, la visite et le remède destinés au soulagement de l'infirme, ont pour fin immédiate et pour ainsi dire tangible, d'apaiser la faim, de vêtir la nudité, de soulager une infirmité, mais ils doivent avoir pour fin supérieure et dernière de perfectionner l'âme et de l'aider à obtenir les biens qui lui sont propres, à savoir : la vérité et la grâce de Dieu, et, par dessus tout, le bonheur éternel. Assurément, ceci ne fait pas que ce secours matériel qui est donné, vaille moins, ou soit donné avec moins de spontanéité ou d'abondance ; mais qu'il se donne d'une manière plus digne de l'homme et de sa très noble condition ; qu'il se donne non comme à un chien ou à un cheval, auxquels nous voudrions uniquement conserver la vie, mais comme on doit le donner à un être raisonnable auquel on souhaite, outre l'as-

sistance passagère du moment, les joies de la suprême félicité.

Ceci soit dit pour les besoins qui peuvent en quelque manière être secourus, et pour les douleurs qui peuvent recevoir quelque soulagement.

Mais quand le besoin est tel qu'aucun secours humain ne peut le satisfaire, et que l'épine de la douleur est si profonde qu'aucune main d'homme ne peut l'arracher, ah ! c'est alors que l'on voit très clairement combien est vaine, impuissante, stérile, la bienfaisance purement humaine, et combien est sublime, féconde et puissante, la véritable Charité ! C'est alors que la lumière de la foi révèle aux yeux de l'affligé toute sa philosophie sur la douleur en lui enseignant, en premier lieu, qu'elle est transitoire, et que, par conséquent, elle n'a pas le caractère d'un mal absolu et inaccessible à toute espérance ; en second lieu, qu'elle est méritoire et qu'elle peut et doit être, en l'acceptant avec résignation, le principe et la cause d'un bonheur sans fin ; en troisième lieu, qu'elle est satisfactoire, c'est-à-dire qu'elle sert admirablement, dans le plan divin, à nous purifier, à nous faire expier et payer en cette vie les dettes parfois très lourdes que nous avons contractées envers la majesté suprême. Tout cela modifie, élève, et, en quelque façon, transforme tellement la souffrance aux yeux du bon chrétien, qu'il regar-

de l'affliction, non seulement comme quelque chose de tolérable, mais souvent, on le voit dans quelques âmes justes, comme quelque chose de désirable. Transformation merveilleuse, empire complet de l'esprit sur la matière, réalisés par la foi et la grâce de Dieu, par l'efficacité de la véritable charité, qui est seule surnaturelle et chrétienne.

Que l'on constate donc quelle distance immense, infinie, sépare au premier abord, l'idée catholique de la charité, de l'idée naturaliste ou maçonnique de la même vertu. Cette différence ressort avec plus d'évidence encore de la façon dont le maçonnisme et le catholicisme envisagent l'homme et sa fin dernière, ainsi que nous le constaterons plus clairement encore dans les paragraphes suivants.

XIX

On examine le second des points signalés plus haut.

Le maçonnisme essentiellement opposé au catholicisme, dans la façon d'apprécier l'objet matériel de la bienfaisance, c'est-à-dire l'homme, ne l'est pas moins dans l'appréciation du motif formel et de la règle de cette appréciation, qui doit

et peut être exclusivement l'amour de Dieu. Voyons maintenant ce second aspect de la question, qui n'offre pas moins d'intérêt.

Le motif formel de la bienfaisance maçonnique ou naturaliste se réduit à l'amour de l'homme pour l'homme même, sans considération pour une autre idée supérieure. Aussi bien, ce sentiment est-il appelé fort justement *philanthropie*, mot grec qui signifie *amour* de l'humanité. Cette parole est sonore et retentissante, nous ne pouvons le nier, et parfois est-ce à cette sonorité musicale qu'il faut attribuer l'effet qu'elle produit sur certaines imaginations. Mais si nous nous arrêtons un instant à examiner sa valeur idéologique, il est possible que nous la trouverons aussi creuse et insignifiante qu'elle est pompeuse en apparence, comme il arrive pour la plupart des paroles retentissantes dont la résonnance est en proportion de leur absence de signification

Aimer l'homme seulement pour l'homme, c'est s'exposer à deux inconvénients très graves, et nous pouvons défier tous les philantrophes passés et présents de les éviter avec leur système absurde et impuissant.

En premier lieu, il se présente des cas, et ce sont les plus fréquents, dans lesquels l'homme est par lui-même peu aimable, qu'on le considère

au point de vue physique ou au point de vue moral : et dans ces cas, si je ne dois aimer l'homme que pour ce qu'il vaut, dites-moi, je vous prie, comment je puis faire pour donner une base, un motif à l'amour que je dois avoir pour des êtres peu sympathiques. En second lieu, il existe d'autres cas, assez nombreux aussi, où l'homme est extrêmement aimable, et alors, s'il n'y a pas d'autre raison d'aimer l'homme que l'homme lui-même, oh ! c'est encore pire : dites-moi quelles limites, quel frein vous donnerez à ce sentiment pour l'empêcher d'être désordonné et le maintenir dans de justes bornes.

Qu'on nous permette de donner quelques développements à chacune de ces pensées :

L'homme, avons-nous dit, est souvent un etre fort peu aimable. Les exemples à l'appui de cette vérité sont connus de tout le monde, et il serait oiseux de recourir pour la prouver à de longues démonstrations. Considéré physiquement, le pauvre est d'ordinaire répugnant : presque toujours la misère est dégoûtante, et le plus souvent, l'infirmité impressionne fort mal. Les pauvres sympathiques et bons ne se trouvent guère que dans les drames ou les romans : dans la vie réelle, la maison du pauvre loin d'attirer, repousse. Il faut faire un effort, faire violence aux mouvements naturels de la sensibilité et de l'impressionnabilité pour

s'approcher du lit du phthisique, pour pénétrer dans la mansarde ou le galetas de l'indigent. Nous en appelons au témoignage des personnes les plus généreuses et les plus adonnées aux œuvres de charité. Ceux qui sont fermes sur ce point, le sont parce qu'ils ont réussi à se vaincre eux-mêmes dans ce combat de la nature; et c'est en cela que consiste précisément le principal mérite de leur vertu. Ce combat existe spécialement quand on considère dans le pauvre, non pas sa difformité physique, mais sa difformité morale, qui est parfois encore plus sordide. Il y a des pauvres qui sont réellement bons, qui ont le cœur noble et reconnaissant: mais il y en a qui sont mauvais et ont des instincts pervers, vils, abjects, et qui ne savent payer les bienfaits reçus que par une noire ingratitude. Et toutefois, ils doivent être aimés eux aussi, et ils doivent être aimés par celui qui est véritablement charitable, beaucoup plus que les autres, parce qu'il doit non seulement les secourir dans leurs besoins physiques, mais encore les corriger de leur difformité morale. Et bien que l'esprit répugne à s'approcher d'une de ces créatures avilies, il faut pourtant s'en approcher; il faut étreindre cette main qui parfois peut avoir été déshonorée et souillée, il faut rapprocher de son cœur cet autre cœur parfois gangrené et corrompu. Dites-moi donc maintenant; lorsque

l'homme n'est aimable, ni physiquement, ni moralement ; lorsqu'il est au contraire, au physique et au moral, antipathique, méprisable, digne de haine et parfois bien coupable, si l'homme ne doit être aimé qu'autant et parce qu'il le mérite, comment un tel homme pourra-t-il être aimé ? Que le naturalisme discoure sur ce sujet tant qu'il voudra, il ne trouvera pas un motif suffisant pour déterminer à faire du bien à de telles créatures, si ce n'est le mérite qu'a une telle action aux yeux de Dieu Notre-Seigneur.

Voyons maintenant la contre-partie de ce raisonnement.

Que l'on suppose une misère où l'indigent, au lieu d'être peu sympathique, l'est par malheur outre mesure. Supposons le cas, qui n'est pas rare, où c'est une femme possédant des charmes pleins d'attraits, qui ait besoin du secours d'un homme, ou encore celui où un homme dans la vigueur de sa jeunesse a besoin d'être secouru par une femme à la main caressante et délicate. Si la bienfaisance doit être purement humaine, comme dit le naturalisme, qui réglera les mouvements naturels du cœur ? Et notez que nous ne parlons ici que de ce débordement des plus nobles instincts, mais enfin d'un débordement. Qui peut les soutenir, les réfréner, s'ils s'égarent ? Si, dans le premier cas, on a besoin du motif de la foi,

comme d'un stimulant divin, n'est-il pas certain que, dans ce second, on a besoin du motif de la foi comme d'un modérateur divin? Quel homme réservé et discret enverra nos jeunes et angéliques *Sœurs de Charité* respirer l'atmosphère viciée des camps, qui ressemblent si peu à un cloître, sans ce divin sauf-conduit? Quel champion catholique ou quel jeune prêtre affrontera sans danger pour son âme certains foyers d'infection sans cette céleste sauve-garde? Et comment, dans ces deux cas, pourra-t-on pratiquer, non plus avec un succès véritable, mais simplement sans courir de graves dangers, la très noble, mais très délicate et très fragile vertu de charité?

Nous croyons en avoir dit assez pour être compris, et pour que l'on voit clairement que s'il est une circonstance où il soit nécessaire, non seulement de croire en Dieu, mais de penser beaucoup à lui, c'est quand il s'agit d'être véritablement charitable. C'est ainsi que la religion l'a toujours enseigné avec une profonde sagesse; c'est ce que confirme, dans la pratique, une expérience certaine et qui n'a jamais été démentie. Aimer l'homme pour l'homme seul, et l'aimer sincèrement, c'est une formule plus facile à écrire dans les livres maçonniques et à développer pompeusement dans les joyeux banquets des loges, qu'à implanter dans les salles des hôpitaux et dans

les mansardes des faubourgs de nos grands centres de population. Aimer l'homme pour l'homme seul et l'aimer sincèrement, sont deux choses pratiquement irréalisables! La preuve en est évidente, puisque, pratiquement, on ne les a jamais vues réalisées. L'homme sent rarement pour l'homme, autre chose qu'un souverain mépris, quand ce n'est pas une aversion profonde, dans les cas où il n'éprouve pas pour lui un attrait purement sensuel et une passion grossière.

La raison de ceci est fort claire. L'homme pour l'homme seul n'est au fond et ne peut être logiquement que l'homme pour son intérêt propre. Sans l'idée de Dieu, qui, en effet, est uniquement mon prochain, sinon moi-même? L'égoïsme est donc la conséquence inévitable du principe naturaliste. Eh bien! cet égoïsme humain a d'ordinaire deux formes qui le disputent en brutalité; la forme du mépris, quand j'éprouve pour mon frère de l'indifférence ou de la répulsion; celle d'un appétit grossier, quand mon frère excite en moi une passion coupable. Et la philantrophie naturelle, nous l'avons vu, n'a pas de remède contre ce double mal.

Et cependant cette fausse charité crie, s'agite et fait des siennes, comment donc se procure-t-elle des stimulants pour ses œuvres? Comment et avec quel fil à plomb et quel niveau les règle-

t-elle et les ordonne-t-elle ? Nous étudierons ces questions avec plus de détails que nous n'aurions pu le faire ici, dans le paragraphe suivant, dans lequel nous verrons et constaterons d'une façon plus saisissante les différences essentielles qui distinguent la véritable et la fausse bienfaisance, celle qui est catholique et celle qui est maçonnique, celle qui est de Dieu, et celle qui est du diable, le singe de Dieu.

XX

On examine le troisième des points mentionnés plus haut, celui qui est le plus pratique aujourd'hui.

En établissant la bienfaisance, sans l'amour de Dieu pour stimulant, et sans la loi de Dieu pour règle, il est clair que le maçonnisme va chercher ailleurs d'autres stimulants et une autre règle. C'est là que brille son génie. Nous entrons en plein dans l'examen du tableau qu'offre à nos yeux la philanthropie ou charité naturelle.

Il en coûte à l'homme de se dépouiller de ce qui lui appartient pour le donner inconsidérément à un autre homme. Pour qu'il se décide à ce dif-

ficile sacrifice, il faut qu'on lui offre une compensation. Le catholicisme l'offre dès ici-bas, dans les avantages du mérite, et dans l'avenir par la perspective de la récompense. Ceux qui excluent Dieu de la bienfaisance, ne peuvent reconnaître en elle ni ce mérite surnaturel, ni cette récompense promise. Ils doivent chercher et proposer à l'homme des compensations dans la vie présente, et ils les lui offrent de la manière suivante :

En premier lieu, ils excitent la sensibilité naturelle, qui ne peut moins faire que d'émouvoir l'homme, même le plus dépravé, à la seule vue des afflictions d'autrui. Ce sentiment est le plus noble de tous ceux qui sont purement humains, mais il est si faible par lui-même, qu'il ne produit quelque acte en faveur de l'indigent, que dans le cas où il n'est pas nécessaire de s'imposer pour cela de lourds sacrifices. Entre voir souffrir son frère et s'imposer à soi-même quelque souffrance, il est clair qu'on optera pour le premier, à moins qu'une raison supérieure n'encourage et n'oblige à faire autrement.

En second lieu, ils flattent la vanité par les applaudissements publics, ils portent tel homme ou telle femme à être généreux, et à accomplir tels ou tels actes d'abnégation en faveur de leurs frères ; ce qui cesse d'être un acte de charité pour devenir une ostentation d'amour-propre.

En troisième lieu, ils menacent par le ridicule du respect humain celui qui ne donne pas bon gré mal gré, la pièce de monnaie qu'on lui demande, pièce que l'on donne à la fin, en murmurant, et en maugréant, non par un sentiment de compassion fraternelle pour l'indigent, mais parfois en le maudissant, à cause de la contrainte qu'il nous fait avec son exigence. Nous voyons assez d'exemples de ce genre, depuis les souscriptions officielles ou les dons volontairement forcés que le gouvernement impose sous prétexte de calamités publiques, jusqu'aux commissions qui, sous une forme plus ou moins autoritaire, parcourent parfois les quartiers de la ville pour le même objet.

Quatrièmement, lorsque cela ne suffit pas, c'est-à-dire, lorsque le riche ne se résout pas à secourir le pauvre par le stimulant de sa sensibilité naturelle, ou par un mouvement de vanité, ou sous l'impulsion du respect humain, le maçonnisme ne se décourage pas pour cela; il connaît parfaitement tous les ressorts qui font agir l'homme bestial « *animalis homo* », et il ne manquera pas de les mettre tous en jeu. Il fait alors appel à sa frivolité, et en échange de l'aumône qu'il veut tirer de sa bourse, car on ne peut pas dire qu'il l'obtienne de son cœur, il le soumet à la tentation la plus forte, parce qu'elle est la plus grossière :

il lui offre des jouissances. A cet effet, il ouvre comme un marché public de sensualité, pour obtenir en faveur des œuvres de bienfaisance une cotisation en rapport avec les goûts de chacun : il offre des chansons à celui qui se plaît à les entendre, des danses plus ou moins décentes à celui qui a le palais moins délicat, les sourires et les faveurs d'une femme à celui qui a besoin de cet appât pour délier sa bourse.

On voit alors ce que personne ne pourrait croire s'il ne le voyait de ses propres yeux. Les grandes calamités nationales, les grands deuils de la patrie, paraissent produire dans les âmes le même effet que les plus glorieux triomphes, puisqu'ils se traduisent également au dehors par des réjouissances et des fêtes : c'est au point que la contre-façon de la charité a dénaturé les sentiments les plus naturels chez l'homme ; de telle sorte qu'il en est venu à se dépouiller de sa nature, et à tomber dans ce qui est contraire à la nature, à force de vouloir fuir le surnaturel chrétien.

Que nos lecteurs veuillent bien observer la progression descendante de ces stimulants naturalistes auxquels on a dû recourir pour remplacer le stimulant surnaturel. D'abord, les émotions ou l'impressionnabilité des nerfs ; ensuite, la soif des applaudissements ; plus tard, la peur du ridicule

et de la censure; enfin, la soif des plaisirs. De sorte que, pour ne pas vouloir s'en tenir à la charité descendue du ciel et pénétrée des parfums du temple, on en vient à la demander aux passions les plus basses de l'humanité et jusqu'aux hontes de la prostitution.

Par où l'on voit bien clairement d'abord combien une bienfaisance de cette espèce a peu de noblesse, et ensuite combien elle a peu de consistance. L'aumône procurée par de tels moyens doit logiquement demeurer un simple secours matériel. Celui qui donne pour de tels motifs donne au plus un écu ou un franc, mais il ne donne pas un sentiment du cœur capable d'encourager le pauvre, de lui faire comprendre qu'il le regarde comme son égal, qu'il l'embrasse et le console comme un frère. Il ira beaucoup moins jusqu'à le respecter et le servir comme une image vivante de Dieu. On donne au pauvre, comme on jette un morceau de pain à un chien que l'on veut écarter du chemin, ou comme on paie au gouvernement la taxe des contributions. Cette Charité est de plus, une charité passagère, un feu d'artifice qui ne dure pas plus que la fête pour laquelle on l'a préparé. Pendant quelques instants, sous la première impression d'une grande catastrophe, devant les exigences de l'opinion publique fortement excitée, on fait quelque chose, on

recueille une certaine somme; mais bientôt après, l'égoïsme natif et l'indifférence habituelle reprennent leurs anciens droits. Il n'y a rien des œuvres qui exigent la persévérance, rien des entreprises qui demandent de la patience. Ce n'est pas ainsi que se fondent les institutions qui vivent des siècles, comme, par exemple les hôpitaux et les asiles, qui absorbent une vie entière, toute une fortune; ce qu'on fait actuellement est factice, frivole, temporaire, au jour le jour.

Qu'y a-t-il d'étonnant, l'idée de Dieu et de l'éternité ne présidant à rien de tout cela!

XXI

Suite du même sujet.

Si la bienfaisance sans Dieu doit être nécessairement, faute de stimulant suffisant, faible, inconstante, peu disposée à tout ce qui a le caractère du vrai sacrifice, il n'est pas moins certain qu'à défaut de règle et de modérateur, elle doit être inévitablement peu délicate, sans scrupule aucun dans ses moyens et dans ses procédés.

Que se propose la bienfaisance sans Dieu? Tout

au plus de tirer l'indigent d'un embarras matériel. Ne prenant Dieu ni comme premier motif, ni comme dernière fin, ni comme régulateur des moyens à employer pour arriver à cette fin, il est naturel et logique qu'elle juge bons et convenables tous les procédés, à la condition qu'ils facilitent l'acquisition d'une somme d'or à l'aide de laquelle on sortira habilement d'une difficulté. Elle ne peut supposer que pour de pures raisons de convenance humaine, on renonce à les employer; surtout lorsqu'on sait d'avance que ce critère de la convenance humaine est très élastique dans toutes les questions de morale qui s'offrent à son appréciation, et qu'il l'est beaucoup plus encore, lorsqu'une plus grande élasticité peut se dissimuler et se donner des apparences d'honnêteté, sous prétexte qu'on la tolère pour une bonne œuvre, pour secourir les besoins pressants.

Quelques-uns de nos lecteurs auront peut-être trouvé excessif ce que nous avons dit plus haut, à savoir qu'une certaine charité moderne n'hésite pas, quelquefois, à recourir même aux turpitudes de la prostitution. Nous étions bien loin, lorsque nous écrivions cela, de penser que nous étions sur le point d'avoir sous la main un fait qui justifierait notre assertion. C'est Satan lui-même, Satan qui, parfois, devient pour nos œuvres un excellent collaborateur, qui nous fournit cette preuve,

au moyen d'un de ses représentants les plus autorisés dans la presse locale (de la ville de Barcelone). Nous empruntons à cet organe satanique le trait suivant, qui paraît expressément écrit pour nous donner raison. Il y est dit : « Les deux événements du jour les plus curieux sont une fête de charité à Paris et un procès en Allemagne. La fête de charité a consisté en un concours de natation, auquel ont pris part des femmes. Ce concours a eu lieu la nuit, dans le gymnase nautique. Ces femmes ont nagé en public et avec habileté. Nous nous dispensons de mentionner le public qui a assisté à un spectacle si nouveau et si alléchant. La charité excuse tout, selon la doctrine moderne, et nous n'osons pas songer à ce que pourront tenter avec le temps les dames françaises toujours sous le couvert de la charité.

Quoi donc? C'est ainsi que peu à peu la charité purement humaine estime licites et honnêtes pour sa fin une partie des moyens qu'elle ne pourrait aucunement employer, si elle devait compter avec le frein sévère de la loi de Dieu. Mais sans parler de choses indignes d'être mentionnées, la pratique de la charité sans Dieu présente un autre genre d'inconvénients qui, pour être d'un ordre plus vil et plus abject, ne laissent pas d'être fort en vogue. Tels sont ceux qui résultent de la fraude et de la malversation avec les-

quelles des mains peu délicates réussissent à détourner à leur profit personnel des fonds destinés au soulagement des besoins d'autrui. Cette lèpre est si contagieuse et atteint aujourd'hui si fortement toute espèce de charité laïque ou civile, que dans les calamités récentes, nous avons pu voir de nos propres yeux, des personnes qu'on ne pouvait nullement suspecter d'attaches au cléricalisme, aller déposer leurs dons entre les mains de l'évêque et du curé, aussi sûres par ce moyen de voir arriver ces dons à leur véritable destination, qu'incertaines de les y voir arriver par tout autre chemin. Oui, le triomphe de la charité catholique sur sa rivale, son ennemie, sa contrefaçon, la charité maçonnique ou civile, est manifeste, splendide, indiscutable, nous avons pu le constater, à l'occasion des derniers tremblements de terre. Le bon sens naturel l'a emporté spontanément à cette occasion dans la plupart des cœurs, au préjudice de la secte : Tout le monde a compris que le meilleur fil conducteur de la charité, du cœur de celui qui peut secourir, au cœur de celui qui a besoin d'être secouru, et partant de la bourse bien garnie du premier, à la bourse vide du second, c'est le fil de la croyance religieuse, et que tout autre mode de demander la charité et tout autre mode de la pratiquer et de distribuer des secours, sera actuel

et libéral, tant qu'on voudra.., mais il ne donnera pas de résultat. En définitive, on a besoin de croire en Dieu, de parler de Dieu, de penser à Dieu et de craindre Dieu, pour donner beaucoup au prochain, et pour donner de telle sorte que le prochain soit véritablement satisfait.

Les épidémies de l'an dernier ont montré dans la même nation voisine un autre avantage du même genre de la charité véritable sur la charité maçonnique. La maçonnerie avait éloigné des hospices et asiles les infirmiers et infirmières appartenant à des instituts religieux, et avaient mis à leur place des laïques du républicanisme le plus accentué et les moins suspects de cléricalisme. Arriva l'heure terrible, l'heure non plus de palper de bons traitements, mais d'exposer sa propre vie pour le salut du prochain... Et ces vaillants séculiers et séculières abandonnèrent presque tous honteusement leur poste, prouvant par là qu'ils étaient des soldats qui ne servent qu'en temps de paix. Et la maçonnerie elle-même qui domine dans la plupart des conseils municipaux et provinciaux, dut subir l'humiliation de faire de nouveau appel aux religieux et aux religieuses qu'ils avaient éloignés par violence du lit des malades. Et religieux et religieuses accoururent à l'appel de leurs ennemis, non pour se prévaloir d'une victoire si glorieuse, ou pour leur

jeter à la face, leur inconséquence présente et leur injustice passée, mais simplement pour mourir pour leurs frères, ainsi qu'il arriva à plusieurs d'entre eux.

Quelles leçons? Le monde actuel les voit en acte, et il ne peut assurément pas en exister de plus indiscutables! Il les a sous les yeux et sous la main, afin qu'il voie et touche ce que peut et sait faire avec tant de facilité la charité qui a Dieu pour principe, pour fin, pour règle, et ce que ne peut ni ne sait faire en aucune façon, pour nombreux que soient ses essais, la charité qui s'obstine à se passer de Dieu.

XXII

Opposition radicale qui existe entre le catholicisme et le maçonnisme, dans la façon d'apprécier l'art.

L'art est un des points sur lesquels nous nous sommes proposé d'indiquer rapidement en quoi diffèrent l'appréciation et l'influence du maçonnisme et du catholicisme. Nous allons maintenant traiter ce sujet, mais sans lui donner les développements que nous désirions, pour ne pas trop prolonger un sujet qui dépasse déjà les limites

ordinaires. L'art, dans ses diverses manifestations, comme expression du sentiment du beau, inné dans l'homme, pourrait s'appeler le moins humain de tous les concepts humains, ou si l'on veut le moins terrestre, tant il est idéal, sublime et rapproché du divin et du céleste. Tous les peuples, les infidèles, comme les chrétiens, ont reconnu dans l'art véritable et dans l'artiste véritable, quelque chose de divin, « *quid divinum* », qui donne aux œuvres d'art un caractère qui les distingue essentiellement de toutes les autres conceptions du savant ou de l'artiste de talent. L'art et l'artiste vivent, respirent et se développent dans une région beaucoup plus élevée et plus pure que celle où se meut le commun des mortels ; ils jouissent d'horizons éclairés par une lumière plus vive que celle dont on jouit dans les sphères communes de la vie ; ils appartiennent à l'humanité, mais ils en sont comme nous l'avons dit, la partie la plus noble ; c'est par eux que, dans l'ordre naturel, se manifeste d'une façon plus évidente, l'origine divine de l'homme, et l'étincelle du feu céleste déposée par la main du Créateur, dans ce vase de boue qui s'appelle le corps.

C'est une raison de plus pour que, sur ce point, l'ennemi de Dieu et de l'homme s'efforce de leur ravir leur honneur à tous les deux, en obscur-

cissant, au moyen des noires vapeurs, ou des lueurs sinistres de l'abîme, la pure et sereine lumière du ciel, que l'art et l'artiste ont la mission de faire resplendir à l'aide de leurs œuvres sur les arides vallées de la terre. Le naturalisme ou le maçonnisme ont ici un but bien facile à saisir : faire que ce que le Créateur a répandu dans l'homme pour regarder uniquement en haut, regarde uniquement en bas ; patronner et exalter un art qui soit l'expression des concupiscences qui abrutissent et animalisent l'homme ; au lieu de lui proposer et de lui recommander un art qui soit l'expression des sentiments élevés qui l'ennoblissent et relèvent sa dignité. La matière en quelque sorte spiritualisée, telle était, pour ainsi dire, la formule de l'art chrétien. L'esprit rabaissé autant que possible, aux viles satisfactions de la chair, voilà la devise de l'art naturaliste. Chanter, peindre, sculpter de façon que la poésie, le tableau, la statue ou le monument, soient comme autant d'ailes au moyen desquelles l'homme s'élève, au-dessus de sa condition actuelle d'exilé, à des joies supérieures, à des sentiments plus nobles, et, par conséquent, à un niveau supérieur dans ses idées et dans ses actes ; tel sera l'apostolat divin de l'art, qui chez quelques artistes, parvient à être une véritable religion. Chanter, peindre, sculpter, pour que les immondices de la matière flattent davan-

tage les sens, pour que l'homme trouve plus de joie dans ce qui l'avilit et le souille, pour qu'il se jette plus résolument dans la boue ; pour qu'il oublie et même déteste le ciel avec la plus aveugle obstination ; tel est l'apostolat satanique de l'art impie et ennemi de Dieu.

A ces traits, on reconnaîtra facilement à quel mouvement obéit et quelle lumière céleste ou infernale se réflète sur le front de la plupart des artistes dans nos temps malheureux. Par cela même que très souvent il éloigne l'homme de Dieu, et le dégrade, l'art moderne laisse voir clairement quels sont son principe et son esprit : ce n'est pas Dieu, donc c'est son ennemi. La maçonnerie, qui est cet ennemi universel de Dieu, organisé, concentré et constitué, pour ainsi dire, en une vaste conjuration de forces ennemies de Dieu, proclame, propage et encourage cet art avili et corrupteur qui abrutit l'homme, tandis que l'art inspiré par la foi chrétienne tend constamment à le diviniser : La musique, la littérature, la peinture, la sculpture sont dans les mains de la maçonnerie et dans les mains des esprits qu'elle inspire malheureusement, comme autant de foyers ardents de grossière sensualité et de brutale concupiscence, qui, après avoir desséché le cœur à la façon d'une fièvre brûlante, l'endurcissent au point qu'il ne pourra jamais éprouver

un sentiment plus noble. Avec les émotions de la chair et des nerfs s'évanouit dans l'âme la joie sereine, pure et enthousiaste que produit en elle la véritable beauté. Au lieu de l'extase intellectuelle artistique, on trouve et on obtient l'ivresse et l'excitation nerveuse, qui n'en sont que l'imitation et la parodie.

Dites : n'est-ce pas là, le plus souvent, le caractère de l'art à notre époque ? Ne sont-ce pas ses effets manifestes et déplorables ?

XXIII

Combien on voit clairement l'application de cette doctrine dans les plaisirs modernes

Nous touchons au terme de ces simples explications, qui ne sont guère qu'un énoncé d'idées, dont chacune demanderait, pour être développée d'une façon convenable, plus d'espace que nous n'avons pu leur en consacrer à toutes ensemble.

L'application la plus commune et la plus pratique de ce que nous disions dans le paragraphe précédent sur l'art, quand il subit l'influence funeste de la maçonnerie, s'offre très clairement à nos yeux dans les distractions ou plaisirs publics, et dans la presse, branche spéciale de litté-

rature, qui peut et doit être rangée parmi ces passe-temps. Oui, les amusements publics et la presse moderne sont généralement aujourd'hui, un pur maçonnisme, c'est-à-dire le produit de l'influence maçonnique, et en même temps un moyen de la propager et de l'étendre.

Nous en avons la preuve sous la main, et pour le comprendre, il suffit de rappeler les principes que nous avons posés précédemment. Le maçonnisme n'est rien autre chose que le naturalisme; et les amusements modernes et la littérature contemporaine, s'efforcent, depuis plusieurs années, d'être exclusivement naturalistes. Il en résulte qu'ils sont radicalement et absolument maçonniques et *maçonnisants*, un effet à la fois et une cause très active de cette horrible conspiration de tous les éléments sociaux contre le règne surnaturel de Dieu Notre-Seigneur sur la créature humaine et la société humaine.

Que le naturalisme, et assurément le plus object, soit l'inspirateur de tout ce que l'homme écrit, chante ou expose pour le plaisir de l'humanité, il suffit de n'être pas aveugle ou myope pour le constater sur chaque affiche de théâtre ou dans chaque prospectus de journal circulant en public ou placardé au coin des rues. Actuellement, la matière n'est plus idéalisée comme au temps où l'on croyait universellement que

c'était là un des objets primordiaux de l'art, mais l'idée se matérialise, elle se prostitue, s'avilit honteusement pour être un appât séduisant pour l'homme. Une grande partie, la presque totalité des spectacles et des productions de la littérature du jour sont d'immondes cloaques, qui ne causent pas des nausées à tous les estomacs, parce qu'ils ont contracté eux aussi une lamentable infirmité, et sont devenus absolument charnels et grossiers. Ce n'est pas seulement la critique catholique qui formule ce jugement et porte cette condamnation; les docteurs du rationalisme contemporain eux-mêmes, dans leurs fréquents intervalles lucides et dans des moments de saine appréciation constatent ce mal, le déplorent et le flétrissent. Zola dans le roman, Echegaray dans l'art dramatique, Sara Bernhardt dans l'ambition plastique de cet art, sont trois types qui peuvent fort bien personnifier trois écoles, qui mériteraient mieux le nom d'ignobles prostitutions. Ces écoles règnent aujourd'hui, et prédominent presque exclusivement, et comme le souverain Pontife l'a dit de la maçonnerie, elles exercent sur le goût une influence sociale, qui peut en quelque sorte s'appeler une domination. On lit ces productions et on ne lit guère autre chose; on entend, on voit, on applaudit cela avec fureur; et on n'entend, on ne voit et on applaudit guère que cela :

toute autre nourriture artistique et intellectuelle devient fade et insipide pour les palais habitués à ces sauces fortement épicées.

Voilà précisément un camp dans lequel la maçonnerie peut se glorifier de régner même sur ceux qui, en apparence, sont ses ennemis les plus résolus. L'âme s'épouvante à la vue des innombrables familles catholiques, sincèrement catholiques, qui, à la faveur du roman et du spectacle maçonniques, respirent, boivent et mangent, chaque jour ou chaque nuit, à forte dose, le poison du maçonnisme le plus subtil et le plus raffiné. Dans les lectures et les spectacles, on ne prêche autre chose que la haine de l'ordre surnaturel chrétien, ou au moins l'abstraction voulue et affectée de cet ordre. Ces hommes s'en vont formant insensiblement leurs sentiments, leurs idées, leurs affections et leurs mœurs, sur ces moules naturalistes; ils s'habituent à penser, à sentir, à juger, à se déterminer selon ce critère ; et, à la fin, ils se trouvent, dans leur for intérieur, de parfaits maçons du degré supérieur, bien que, dans leur vie, ils n'aient jamais vu de triangles, ni porté de tabliers, ni assisté à aucun des rites officiels de la secte. Qu'importe, toutefois, qu'ils n'aient pas participé à ses rites extérieurs, si leur vie est entièrement conforme à son esprit, s'ils se sont faits les prosélytes de ses maximes et de ses usa-

ges, et si, très souvent, sans s'en douter peut-être, ils s'en sont faits les champions chaleureux et empressés ? Ce n'est pas tout ; ici, le préjudice est d'autant plus grand et le résultat plus considérable, que l'action est plus secrète et procède de personnes contre lesquelles on est moins en garde. Ainsi vont les choses aujourd'hui ; et c'est ce qui explique l'immense influence du Maçonnisme scientifique, littéraire, artistique et pratique, dans la société actuelle. Nous avons convenu naïvement qu'il n'y a de maçons que ceux qui ont passé par les épreuves grotesques de l'initiation, lorsqu'en réalité on compte davantage sur le prestige et l'influence de ceux qui ne sont jamais soumis à de pareilles cérémonies. A qui bon ces rites symboliques ? Ces loges mystérieuses ? Ces clubs ténébreux ? Si on attribue à la maçonnerie tous les résultats obtenus, beaucoup de malheureux catholiques d'aujourd'hui, dépassent ses espérances. Par là, nous l'avons dit au commencement, et tel est l'objet véritable de notre présent travail, le maçonnisme est à notre époque, plus dangereux que la maçonnerie. Il nous plaît de le redire : Cette dernière pourrait fort bien s'affaiblir et même disparaître du tableau des institutions, tandis que celui-ci demeurerait et régnerait d'une façon absolue et presque exclusive, comme la chose commence aujourd'hui, pour notre malheur, à se réaliser.

EPILOGUE

Nous voici arrivés, conformément au plan que nous nous étions tracé, au terme de nos considérations sur le maçonnisme et le catholicisme. Aussi bien, nous arrêtons-nous là, sans donner place à mille autres questions qui se pressent en ce moment au bout de notre plume et qui nous rendraient interminable sur ce sujet. Il nous semble du reste que nous avons suffisamment prouvé notre thèse, c'est-à-dire que nous avons démontré l'opposition radicale et absolue qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme, en montrant successivement la solution opposée qu'ils donnent l'un et l'autre à tous et à chacun des problèmes philosophico-sociaux qui s'agitent aujourd'hui en Europe. Il ne reste plus à entendre sur ce sujet que la voix la plus autorisée de toutes, après celle du docteur suprême qui, de son siège de Rome, nous a parlé avec tant de précision et de clarté dans sa célèbre Encyclique *Humanum genus*. Il nous reste à entendre la voix de la maçonnerie, afin de décider à se ranger de notre côté ces catholiques plus aveugles ou plus obstinés, que n'a pas encore pu convaincre la

parole de l'oracle universel du Vatican, et qui ont besoin, pour sortir de leur étrange perplexité, de la décision, plus autorisée peut-être à leurs yeux, de Satan lui-même : nous voulons parler de l'oracle des loges.

Oui, cet oracle a parlé lui aussi, et il a rendu hommage à la vérité des affirmations pontificales, pour la honte de tant de prétendus catholiques qui s'obstinent à les taxer d'exagération et de pessimisme. Oui, c'est la main officielle de la maçonnerie qui a écrit dans un de ses bulletins les plus autorisés (*Bulletin Maçonnique de la grande Loge symbolique Écossaise*), les phrases suivantes, d'une effrayante exactitude. Tous nos lecteurs y verront la synthèse et en même temps la confirmation de tout ce que nous avons écrit sur ce sujet :

« La franc-maçonnerie, y est-il dit, ne peut moins faire que de remercier le souverain Pontife de sa dernière Encyclique. Léon XIII, avec une autorité incontestable et un grand luxe de preuves, vient de démontrer une fois de plus, qu'il existe un abîme infranchissable entre l'Église, dont il est le représentant, et la révolution, dont la franc-maçonnerie est le bras droit. Il est bon que ceux qui sont hésitants cessent d'entretenir de vaines espérances de conciliation. Il faut que tous s'habituent à comprendre que l'heure est

venue d'opter entre l'ordre ancien qui s'appuie sur la révolution, et l'ordre nouveau qui ne reconnaît d'autres fondements que la science et la raison humaine ; entre l'esprit d'autorité et l'esprit de liberté. »

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie de l'Ouest, A. NÉZAN, Mayenne.